



# RAPPORT SUR

# LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

# EXERCICE 2018

SOMMAIRE

1.	Organisation de la gouvernance.....	3
1.1	Répartition des compétences et des responsabilités .....	3
1.2	Dissociation des fonctions de président et de directeur général .....	4
1.3	Mode d'exercice de la direction générale .....	6
2	Fonctionnement du conseil d'administration .....	7
2.1	Composition du conseil d'administration .....	7
2.2	Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration .....	13
2.3	Information sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF .....	14
2.4	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration .....	16
2.5	Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2018 ..	16
2.6	Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités .....	19
2.7	Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général.....	20
3.	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux .....	22
4.	Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances .....	44
5.	Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise .....	55
5.1	Information sur les conventions conclues par les filiales dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce .....	55
5.2	Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration de CNP Assurances .....	55
5.3	Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale .....	57
5.4	Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. ....	57

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été préparé par les directions et services suivants de l'entreprise : direction juridique groupe, secrétariat du conseil d'administration, secrétariat du comité exécutif, direction des ressources humaines, direction des relations avec les actionnaires et les investisseurs.

# 1. Organisation de la gouvernance

Le législateur français fixe le cadre général de la gouvernance des sociétés cotées, en leur laissant le soin d'en préciser l'organisation et les modalités.

La gouvernance de CNP Assurances, l'organisation de ses instances (conseil d'administration et direction générale) et de leurs domaines de compétences sont principalement régies par les statuts de CNP Assurances et le règlement intérieur du conseil d'administration.

Outre les normes légales et réglementaires applicables en vertu de son statut de société d'assurance et de société cotée, CNP Assurances s'efforce, dans le fonctionnement de ses instances, d'appliquer les recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF et celles de l'Autorité des marchés financiers <sup>(1)</sup>.

Les éventuelles divergences avec ce code et leurs justifications figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément au principe *comply or explain* codifié à l'article L. 225-37-4 8° du code de commerce.

CNP Assurances est également attentive aux recommandations des régulateurs, aux avis des agences de notation et aux préconisations des agences de recommandation de vote.

Des exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent aux personnes qui participent au système de gouvernance (administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés). Elles portent sur leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles (compétence) et sur leur réputation et leur intégrité (honorabilité).

Des exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise sont définies pour les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés et des filiales européennes du Groupe.

Les qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles nécessaires à l'exercice de ces fonctions sont examinées au regard des diplômes obtenus, des formations spécifiques à Solvabilité 2 et des expériences professionnelles dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou encore dans d'autres entreprises ou organismes. Une expérience dans le secteur de l'assurance est privilégiée.

Une politique honorabilité et compétence a été adoptée par le conseil d'administration. Elle est contrôlée par le comité honorabilité et compétence de CNP Assurances.

## 1.1 Répartition des compétences et des responsabilités

Depuis le 10 juillet 2007, le mode de gouvernance dual de CNP Assurances a été remplacé par une organisation moniste au sein de laquelle les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général sont dissociées.

La structure de gouvernance adoptée par CNP Assurances répartit les pouvoirs entre le conseil d'administration, qui s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme, détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, et la direction générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à la direction générale et aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant CNP Assurances et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil arrête les comptes annuels de CNP Assurances ainsi que les comptes consolidés du Groupe et veille à la qualité et la fiabilité de l'information, en particulier l'information financière donnée aux actionnaires et aux parties prenantes. Le conseil s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques. Ces trois missions sont assurées conjointement avec la direction générale, chargée de la préparation des différents sujets et de l'élaboration de propositions qu'il soumet à l'approbation et au contrôle du conseil. Le conseil établit le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le conseil assume d'autres missions plus spécifiques, telles qu'autoriser les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, désigner les dirigeants mandataires sociaux, les évaluer et déterminer leur rémunération, répartir l'enveloppe des jetons de présence allouée par l'assemblée générale des actionnaires et convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

L'organisation du conseil d'administration dont la composition est régie par un pacte d'actionnaires, se caractérise par la recherche d'un certain équilibre adapté aux spécificités de l'actionnariat de CNP Assurances. Cet équilibre se manifeste également par la présence d'administrateurs indépendants et un taux de féminisation du conseil d'administration de 43,75 %.

(1) La recommandation de l'AMF DOC-2012-02 regroupe l'ensemble des recommandations applicables aux sociétés déclarant se référer au code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018.

Le conseil d'administration de CNP Assurances est composé au 20 février 2019 de 18 membres, dont deux administrateurs représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du code de commerce.

Les compétences des administrateurs sont complémentaires (expertises financières, bancaires, internationales notamment) avec pour certains, une connaissance ancienne et approfondie de CNP Assurances et de son environnement.

Cinq comités spécialisés du conseil d'administration (comité d'audit et des risques, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations, comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP, comité ad hoc) accomplissent des missions clairement définies dans le cadre de la préparation des délibérations du conseil, facilitant sa prise de décision dans un métier où les aspects techniques requièrent un examen spécifique.

Les représentants des différentes directions de CNP Assurances (direction financière, direction des risques, direction technique groupe, direction des ressources humaines, direction de la conformité, notamment) jouent un rôle clé auprès de ces instances en leur apportant des précisions techniques et en leur fournissant un éclairage global sur les données comptables, actuarielles et financières.

Les commissaires aux comptes sont systématiquement présents aux réunions du comité d'audit et des risques.

Plus qu'une instance de contrôle, le conseil est un véritable partenaire de la direction générale avec laquelle il échange collégialement sur la mise en œuvre concrète des orientations stratégiques de CNP Assurances et du Groupe.

Le conseil d'administration délègue, en outre, au directeur général certains pouvoirs pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est par ailleurs prévu que certaines opérations stratégiques requièrent, avant toute décision du directeur général, une autorisation préalable du conseil d'administration, notamment lorsqu'il s'agit de la réalisation d'opérations de croissance externe significative.

A cet égard, le règlement intérieur liste les délégations de pouvoirs données au directeur général et les décisions pour lesquelles l'autorisation préalable du conseil est requise.

Par ailleurs, la répartition des compétences et des responsabilités au sein de CNP Assurances a été adaptée conformément aux dispositions du régime de gouvernance Solvabilité 2, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces adaptations s'articulent principalement autour des éléments suivants :

- la désignation de deux personnes physiques chargées de la direction effective et de quatre responsables de fonctions clés (audit interne, actuariat, gestion des risques et vérification de la conformité) ;
- l'adoption par le conseil d'administration de politiques écrites, de rapports destinés à l'ACPR ou au public ;
- des dispositifs renforcés relatifs aux exigences de compétence et d'honorabilité des personnes ayant un rôle-clé dans CNP Assurances.

Les prérogatives du conseil d'administration coexistent avec les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires qui a compétence exclusive notamment pour nommer les administrateurs, approuver les comptes annuels et consolidés, autoriser les opérations d'augmentation ou réduction du capital social et modifier les statuts de CNP Assurances.

Le conseil mène ses travaux de manière collégiale, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de l'activité et dans le respect des valeurs de CNP Assurances et des réglementations qui lui sont applicables.

Pour assurer la qualité de gouvernance du conseil, tout en favorisant la transmission des savoirs et des expériences à de nouveaux administrateurs, CNP Assurances a organisé en juin 2012, par une réforme de ses statuts, un renouvellement par roulement des mandats des administrateurs de sorte que le conseil d'administration soit graduellement renouvelé par période de cinq ans (période ramenée progressivement à quatre ans suite à l'assemblée générale du 6 mai 2014).

## 1.2 Dissociation des fonctions de président et de directeur général

Conformément aux recommandations convergentes du code AFEP-MEDEF et de l'AMF qui prévoient que les sociétés ayant opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général doivent décrire précisément les missions confiées au président du conseil, le conseil d'administration définit de manière explicite les missions du président.

Le rôle du président du conseil d'administration ne se limite pas exclusivement à l'organisation et au fonctionnement du conseil.

Le règlement intérieur du conseil d'administration de CNP Assurances précise qu'il peut participer aux relations qu'entretient CNP Assurances, en particulier avec ses grands partenaires et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

## ROLES RESPECTIFS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

---

### Le président

Le conseil d'administration de CNP Assurances est présidé par Jean-Paul Faugère.

Parmi les compétences dévolues au président par le code de commerce, celui-ci a notamment la responsabilité de :

- convoquer le conseil d'administration et en fixer l'ordre du jour ;
- présider les réunions du conseil d'administration ;
- présider l'assemblée générale des actionnaires que le conseil d'administration convoque ;
- déterminer les informations sur lesquelles il imposera la confidentialité ;
- soumettre à l'autorisation du conseil d'administration les conventions et engagements réglementés et en aviser les commissaires aux comptes.

Le président veille au respect par le conseil et ses membres des rôles et prérogatives de la direction générale.

Il s'assure que le conseil d'administration de CNP Assurances soit en permanence informé de l'ensemble des activités de CNP Assurances et de ses performances.

Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration qu'il réunit au moins quatre fois dans l'année et chaque fois que les circonstances l'exigent. En 2018, le conseil d'administration s'est réuni huit fois.

Le président veille tout particulièrement à la transparence des processus décisionnels en portant une attention soutenue à la clarté, la précision et l'exhaustivité des informations contenues dans les dossiers soumis à l'examen du conseil d'administration.

Le président est étroitement associé à la gestion stratégique de CNP Assurances. Par des réunions bilatérales au moins hebdomadaires, il est tenu informé par le directeur général des événements et situations significatifs, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, les grands projets d'investissements et de désinvestissements.

Il participe aux côtés du directeur général qui les préside, aux réunions internes de préparation des décisions stratégiques et notamment celles traitant des principaux accords de distribution avec les grands partenaires de CNP Assurances.

Il préside le comité de préparation des conseils d'administration en présence du directeur général et des membres du comité exécutif concernés, notamment sur les thèmes relatifs :

- au budget annuel ;
- à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- aux politiques soumises à l'approbation du conseil d'administration en application des règles Solvabilité 2.

Il dispose des informations nécessaires à la bonne appréhension des risques de CNP Assurances. À ce titre, il reçoit les dossiers du comité des risques Groupe et du comité d'allocation stratégique avant ces réunions afin de pouvoir s'en entretenir, en amont, avec le directeur général.

Il peut assister aux réunions du comité d'audit et des risques du conseil d'administration. Il a communication, au fil de l'eau, de tous les rapports d'audit. Il peut également demander la réalisation de missions d'audit soit ponctuellement, soit dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit discuté au conseil d'administration.

La nomination du directeur de l'audit interne d'une part et du directeur de la conformité d'autre part est réalisée par le directeur général, sur avis conforme du président.

Le président dispose d'un accès large et constant à l'information pertinente nécessaire.

Il rencontre, particulièrement au début de l'année, les différents responsables des *business units* et fonctions Groupe, afin d'échanger librement avec eux sur l'accomplissement de leurs travaux et mesurer les différents enjeux qu'ils ont identifiés et qui méritent d'être portés à sa connaissance.

Il est destinataire du *reporting* trimestriel des risques, du tableau de bord mensuel d'activités et des principaux éléments d'information concernant la vie des grands partenariats.

En complément de ses missions légales et statutaires, le président du conseil d'administration de CNP Assurances visite régulièrement les différentes implantations françaises (Paris, Arcueil, Angers) de CNP Assurances et mène une série de travaux dans les domaines suivants :

- maintien de la qualité des relations avec les actionnaires de CNP Assurances ;
- garantie de la diversité de la composition du conseil d'administration ;
- proposition d'un programme de formation aux membres du conseil.

## Le directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de CNP Assurances, sous réserve des limitations de pouvoirs et autorisations financières arrêtées par le conseil et détaillées en annexe du règlement intérieur disponible sur le site Internet de CNP Assurances <sup>(2)</sup>. Ces limitations visent notamment les opérations de croissance externe (hors gestion de portefeuille) dépassant certains seuils ou se situant en dehors des orientations stratégiques définies par le conseil.

Le directeur général participe activement aux séances du conseil d'administration où il rend compte régulièrement de la conduite des affaires de CNP Assurances et des faits marquants du Groupe. Il participe à ce titre à la définition et à l'évolution de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses fonctions managériales et opérationnelles, le directeur général s'appuie sur les compétences de ses directeurs généraux adjoints et des membres du comité exécutif.

### 1.3 Mode d'exercice de la direction générale

Le directeur général a la responsabilité de la gestion quotidienne de CNP Assurances. La conformité interne des activités par rapport aux politiques et stratégies décidées par le conseil d'administration est au cœur des préoccupations de la direction générale qui s'attache en permanence à préserver le lien entre stratégie et valeur actionnariale.

Le directeur général a instauré un comité exécutif pour assurer le pilotage opérationnel de CNP Assurances et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le conseil d'administration. Ce comité exécutif associe le directeur général, les directeurs généraux adjoints de CNP Assurances et huit hauts cadres dirigeants.

Le comité exécutif, qui se réunit en moyenne chaque semaine, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce comité permet d'associer ainsi au sein d'une structure interne un large éventail de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles.

Le comité exécutif suit les sujets d'intérêt transversal à la société et le pilotage stratégique, ce qui permet au directeur général d'arrêter ses décisions. Un tableau de bord établi périodiquement permet de suivre l'activité du Groupe.

Il examine les budgets et les prévisions pluriannuelles d'activité, les comptes, la politique d'investissement financier, les prévisions de résultat par segment d'activité. Il examine également les projets d'acquisition et les *business plans* des principales filiales françaises et étrangères.

Le comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, essentiels à la bonne gouvernance interne de la société.

Chaque séance du comité exécutif fait l'objet d'un compte rendu synthétique.

La cohérence du pilotage stratégique du Groupe est également assurée par la présence d'au moins un des membres du comité exécutif au sein du conseil d'administration des principales filiales du Groupe.

Régulièrement, le directeur général réunit les principaux cadres du groupe CNP Assurances. Chaque participant est en charge d'assurer, à son niveau, l'information et les échanges dans des conditions analogues (comité de direction, réunions de collaborateurs...).

Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint, chargé des partenariats et du développement, a été désigné deuxième dirigeant effectif de CNP Assurances. Conformément aux dispositions de l'article R. 322-168 du code des assurances, celui-ci dispose d'un domaine de compétences et de pouvoirs larges sur les activités et les risques de CNP Assurances. Il est impliqué dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières.

Quatre fonctions clés (gestion des risques, vérification de la conformité, actuariat et audit interne) sont portées par des directeurs rattachés au directeur général.

Les responsables de fonctions clés sont régulièrement invités à assister au conseil d'administration, pour lui permettre d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

La fonction gestion des risques est portée par la direction des risques groupe, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques du Groupe. La direction des risques groupe décline l'appétence au risque définie dans la stratégie du Groupe au travers des politiques de risques et des travaux d'estimation du capital économique. Ces politiques sont proposées par la direction générale pour approbation au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration. La direction des risques Groupe garantit l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance. Elle décline le cadre de la prise de risques des différents métiers au travers, par exemple, de politiques de souscription, de délégations ou de normes d'investissement. Elle porte un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard. Elle est également responsable de la validation indépendante du modèle économique. Elle veille enfin à la diffusion de la culture de gestion des risques dans le Groupe, par sa participation aux différentes étapes clés de l'activité et la

(2) <http://www.cnp.fr/Le-Groupe/Gouvernance/Gouvernement-d-entreprise>

formation des collaborateurs. Elle participe ainsi à la préservation de la valeur, des actifs et de la réputation de CNP Assurances.

La fonction de vérification de la conformité est portée par la direction de la conformité. Elle assure principalement le suivi détaillé des risques de non-conformité des produits d'assurance et la sécurisation des flux financiers, au regard notamment des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le cadre défini par le conseil d'administration dans la politique de conformité.

La fonction actuarielle est portée par la direction technique Groupe. Ses activités comprennent entre autres la valorisation des indicateurs techniques du Groupe dans leurs différentes visions (valeur intrinsèque et valeur des affaires nouvelles, provisions techniques en normes françaises, IFRS et Solvabilité 2), les prévisions de résultat technique, l'établissement des normes techniques concernant les provisions techniques et la MCEV®, la conduite de travaux de recherche et développement actuariel et la préparation des synthèses et rapports d'analyse attendus de la direction technique groupe.

La fonction d'audit interne est portée par la direction de l'audit interne, qui apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe. Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité.

## 2 Fonctionnement du conseil d'administration

### 2.1 Composition du conseil d'administration

#### Principes

Depuis l'introduction en Bourse des actions de CNP Assurances, en octobre 1998, la composition du conseil reflète la structure de contrôle de son capital social par quatre actionnaires historiques : la Caisse des Dépôts, La Banque Postale et BPCE (les participations de ces deux dernières sont portées par une société *holding*, Sopassure) et l'État. Ces actionnaires sont liés par un pacte d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaires organise la composition du conseil selon la répartition suivante :

	Personnes nommées *
<b>Six administrateurs proposés par la Caisse des Dépôts</b>	Caisse des Dépôts, représentée par Eric Lombard Alexandra Basso (en remplacement de Annabelle Beugin-Soulon) Virginie Chapron du Jeu Olivier Fabas (en remplacement de Olivier Sichel) Laurence Giraudon Olivier Mareuse
<b>Cinq administrateurs proposés par Sopassure</b>	Sopassure, représentée par Florence Lustman Jean-Yves Forel Laurent Mignon Philippe Wahl Rémy Weber
<b>Un administrateur proposé par l'État</b>	L'État, représenté par Charles Sarrazin
<b>Deux administrateurs représentant les salariés</b>	Philippe Bartoli Laurence Guitard
<b>Quatre administrateurs indépendants</b>	Jean-Paul Faugère, président Marcia Campbell Stéphane Pallez Rose-Marie Van Lerberghe
<b>Un administrateur proposé conjointement</b>	-

\* Le cas échéant, sous réserve de la ratification de leur nomination par l'assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2019

#### Profil des administrateurs

43,75 % Taux de féminisation	Quatre administrateurs indépendants, soit 25 % <sup>3</sup> (Stéphane Pallez, Rose-Marie Van Lerberghe, Marcia Campbell et Jean-Paul Faugère)	Ancienneté moyenne : 4 ans	56 ans Age moyen
---------------------------------	--	----------------------------	---------------------

<sup>3</sup> Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du taux d'administrateurs indépendants conformément à l'article 8.3 du code AFEP-MEDEF.

Présentation synthétique du conseil d'administration

Situation arrêtée à la date de l'assemblée générale du 18 avril 2019

		Informations personnelles				Expérience	Position au sein du conseil				Participation à des comités de conseil				
		Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique	Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP	Comité ad hoc
<b>Dirigeants mandataires sociaux</b>	Jean-Paul Faugère	62	FR	M	1500	2	oui	2012	2021	7		O	X	X	X
<b>Administrateurs</b>	Éric Lombard	60	FR	M	200	1	non	2017	2020	1		O			
	Alexandra Basso	44	FR	F	-	1	non	2019	2021	0					
	Virginie Chapron du Jeu	57	FR	F	200	1	non	2012	2021	7			O	O	
	Olivier Fabas	36	FR	M	-	1	non	2019	2022	0				O	
	Laurence Giraudon	49	FR	F	200	1	non	2018	2020	1					
	Olivier Mareuse	55	FR	M	200	3	non	2013	2022	6	O		O		
	Florence Lustman	58	FR	F	200	1	non	2015	2021	4	O				
	Jean-Yves Forel	57	FR	M	200	1	non	2012	2022	6	O		O		
	Laurent Mignon	55	FR	M	200	3	non	2018	2022	1	O				
	Philippe Wahl	63	FR	M	200	1	non	2011	2022	8	O				
	Rémy Weber	61	FR	M	200	1	non	2013	2022	5			O		
	Charles Sarrazin	45	FR	M	-	1	non	2016	2020	2				O	
	Marcia Campbell	60	GB	F	750	1	oui	2011	2020	8	O		O	O	O
	Stéphane Pallez	59	FR	F	200	2	oui	2011	2020	8	X		O	O	O
Rose-Marie Van Lerberghe	72	FR	F	200	3	oui	2013	2021	6		X		O	O	
<b>Administrateurs représentant les salariés</b>	Philippe Bartoli	60	FR	M	180	1	non	2017	2021	2					
	Laurence Guitard	57	FR	F	-	1	non	2016	2021	3					

O Membre X Président



**Changements intervenus dans la composition du conseil d'administration et des comités au cours de l'exercice 2018**

**Situation arrêtée au 31 décembre 2018**

	Départ	Nomination	Renouvellement
<b>Conseil d'administration</b>		Olivier Sichel (21/02/2018)	
			Olivier Mareuse, François Pérol, Jean-Yves Forel, Olivier Sichel, Philippe Wahl, Rémy Weber (27/04/2018)
	Delphine de Chaisemartin (15/05/2018)	Annabelle Beugin-Soulon (15/05/2018)	
	François Pérol (01/06/2018)	Laurent Mignon (01/06/2018)	
	Pauline Cornu-Thénard 27/09/2018)	Laurence Giraudon (27/09/2018)	
<b>Comité d'audit et des risques</b>	-	-	-
<b>Comité des rémunérations et des nominations</b>	François Pérol (01/06/2018)	Laurent Mignon (01/06/2018)	
<b>Comité stratégique</b>		Olivier Sichel (21/02/2018)	
<b>Comité de suivi de mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP</b>		Jean-Paul Faugère, Olivier Sichel, Virginie Chapron du Jeu, Stéphane Pallez, Marcia Campbell, Rose-Marie Van Lerberghe (21/02/2018)	
<b>Comité ad hoc</b>		Jean-Paul Faugère, Stéphane Pallez, Marcia Campbell, Rose-Marie Van Lerberghe (27/09/2018)	

## Indépendance des administrateurs

Les tableaux ci-après présentent la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés au §8 du code AFEP-MEDEF.

<p><b>Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes</b></p> <p>Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;</li> <li>• salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;</li> <li>• salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.</li> </ul>
<p><b>Critère 2 : Mandats croisés</b></p> <p>Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.</p>
<p><b>Critère 3 : Relations d'affaires significatives *</b></p> <p>Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• significatif de la société ou de son groupe ;</li> <li>• ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.</li> </ul> <p>L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) sont explicités dans le rapport annuel.</p>
<p><b>Critère 4 : Lien familial</b></p> <p>Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.</p>
<p><b>Critère 5 : Commissaire aux comptes</b></p> <p>Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des 5 années précédentes.</p>
<p><b>Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans</b></p> <p>Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.</p>
<p><b>Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif</b></p> <p>Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.</p>
<p><b>Critère 8 : Statut de l'actionnaire important</b></p> <p>Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.</p>

\* Le conseil d'administration, lors de sa séance du 20 février 2019, a estimé qu'aucun des administrateurs de CNP Assurances considérés comme indépendants n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec les sociétés du Groupe.

Critères (1)	Jean-Paul Faugère	Éric Lombard	Alexandra Basso	Virginie Chapron du Jeu	Olivier Fabas	Laurence Giraudon	Olivier Mareuse	Florence Lustman	Jean-Yves Forel
<b>Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes</b>	✘	✔	✔	✔	✔	✘	✔	✔	✔
<b>Critère 2 : Mandats croisés</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 3 : Relations d'affaires significatives</b>	✔	✘	✘	✘	✘	✘	✘	✘	✘
<b>Critère 4 : Lien familial</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 5 : Commissaire aux comptes</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 8 : Statut de l'actionnaire important</b>	✔	✘	✘	✘	✘	✘	✘	✘	✘

Position du conseil d'administration	indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendante	Non indépendant	Non indépendante	Non indépendant	Non indépendante	Non indépendant

Critères (1)	Laurent Mignon	Philippe Wahl	Rémy Weber	Charles Sarrazin	Marcia Campbell	Stéphane Pallez	Rose-Marie Van Lerberghe	Philippe Bartoli	Laurence Guitard
<b>Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✘	✘
<b>Critère 2 : Mandats croisés</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 3 : Relations d'affaires significatives</b>	✘	✘	✘	✘	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 4 : Lien familial</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 5 : Commissaire aux comptes</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif</b>	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
<b>Critère 8 : Statut de l'actionnaire important</b>	✘	✘	✘	✘	✔	✔	✔	✔	✔

Position du conseil d'administration	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	indépendante	indépendante	indépendante	Non indépendant	Non indépendante

(1) dans les tableaux, ✔ représente un critère d'indépendance satisfait et ✘ représente un critère d'indépendance non satisfait

**Assiduité des membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2018**

	Assiduité au conseil d'administration	Assiduité au comité d'audit et des risques	Assiduité au comité des rémunérations et des nominations	Assiduité au comité stratégique	Assiduité au comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP	Assiduité au comité ad hoc
Jean-Paul Faugère	100 %	-	100 %	100 %	100 %	100 %
Éric Lombard	100 %	-	80 %	-	-	-
Virginie Chapron du Jeu	75 %	-	-	-	100 %	-
Laurence Giraudon	100 %	-	-	-	-	-
Olivier Mareuse	62,5 %	85,71 %	-	100 %	-	-
Annabelle Beugin-Soulon	100 %	-	-	-	-	-
Olivier Sichel	50 %	-	-	-	0 %	-
Florence Lustman	87,5 %	100 %	-	-	-	-
Jean-Yves Forel	75 %	85,71 %	-	100 %	-	-
Laurent Mignon	50 %	-	100 %	-	-	-
Philippe Wahl	100 %	100 %	-	-	-	-
Rémy Weber	87,5 %	-	-	100 %	-	-
Charles Sarrazin	87,5 %	-	-	-	100 %	-
Marcia Campbell	75 %	85,71 %	-	100 %	100 %	100 %
Stéphane Pallez	100 %	100 %	-	100 %	100 %	100 %
Rose-Marie Van Lerberghe	87,5 %	-	100 %	-	100 %	100 %
Philippe Bartoli	100 %	-	-	-	-	-
Laurence Guitard	87,5 %	-	-	-	-	-

## 2.2 Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration veille à ce que la sélection des membres qui le composent lui permette d'assurer une diversité des compétences, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de l'article L. 225-18-1 du code de commerce. Il convient de noter qu'au 20 février 2019 la proportion de femmes au conseil représente 43,75 % des membres du conseil, respectant ainsi la proportion minimum de 40 % imposée par l'article L. 225-18-1 du code de commerce.

En ce qui concerne la diversité des compétences, il convient de noter que l'application du régime Solvabilité 2 renforce les exigences en termes de compétence individuelle et collective des administrateurs des sociétés anonymes d'assurance et conduit à s'assurer en permanence, que les membres du conseil d'administration de CNP Assurances possèdent collectivement les qualifications, l'expérience et les connaissances appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration et de ses comités spécialisés, notamment en matière :

- de marchés de l'assurance et des marchés financiers ;
- de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique ;
- de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle ;
- d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance.

Les modalités de mise en œuvre de cette politique sont étroitement liées aux dispositions du pacte d'actionnaires et au respect par les parties au pacte de sa prise en compte lorsqu'ils proposent la nomination d'administrateurs.

Au cours de l'exercice 2018 et du début de l'exercice 2019, les nominations provisoires intervenues, en vue de remplacer les administrateurs démissionnaires, ont conduit à maintenir une représentation équilibrée des hommes et des femmes et à recruter des profils concourant à l'enrichissement de la compétence et de l'expérience collective du conseil d'administration, notamment en ayant coopté deux administratrices ayant exercé par le passé des fonctions salariées chez CNP Assurances.

### Informations sur la manière dont CNP Assurances recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité exécutif

La composition du comité exécutif obéit au choix du directeur général de s'entourer de compétences techniques, commerciales, managériales et opérationnelles qu'il juge utile de réunir à ses côtés afin de disposer d'une structure interne sur laquelle il peut s'appuyer pour arrêter ses décisions. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2019, le comité exécutif associe le directeur général, les deux directeurs généraux adjoints et 8 hauts cadres dirigeants, soit 11 personnes dont 3 femmes et 8 hommes, soit un taux de féminisation de 27,27 %.

### Information sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

La composition du G60 (groupe constitué au 1<sup>er</sup> février 2019 de 69 personnes qui représente un panel de cadres à responsabilité reflétant mieux le potentiel humain de l'entreprise que l'ensemble des salariés) fait apparaître un taux de féminisation de 37,7 %.

Un tableau de bord trimestriel est établi pour suivre l'évolution de ce taux et les objectifs associés.

En ce qui concerne l'effectif global, il convient de relever la note de CNP Assurances de 99/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes créé par le gouvernement pour permettre aux entreprises de mesurer leurs avancées dans ce domaine. L'entreprise obtient ainsi la note maximale sur la quasi-totalité des cinq indicateurs de mesure : écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables, écart dans les augmentations individuelles et dans les promotions entre les femmes et les hommes, augmentations au retour de congé de maternité, répartition sexuée des dix salariés ayant les plus hautes rémunérations.

### Qualité d'actionnaire des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article 1.2 C) 3 du règlement intérieur du conseil d'administration, les administrateurs (à l'exception des administrateurs représentant les salariés) de CNP Assurances doivent détenir chacun au moins 200 actions de CNP Assurances, ce minimum étant porté à 500 actions pour les dirigeants mandataires sociaux. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus de détenir des actions de CNP Assurances.

## 2.3 Information sur la conformité de la gouvernance au code AFEP-MEDEF

### Explications des dispositions en écart avec le code de référence AFEP-MEDEF

Sans remettre en cause l'adhésion de CNP Assurances au code AFEP-MEDEF<sup>\*</sup>, les spécificités de CNP Assurances peuvent la conduire à diverger ponctuellement de ce code de référence.

En application de l'article L. 225-37-4 9° du code de commerce, le tableau ci-dessous recense les divergences constatées et leurs justifications<sup>4</sup>.

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
<i>Ratios d'administrateurs indépendants</i>		
• conseil d'administration : ratio supérieur à 33 % pour les sociétés contrôlées	ratio égal à 25 %	La composition du conseil d'administration de CNP Assurances est principalement organisée par le pacte d'actionnaires de CNP Assurances et reflète ainsi la structure de son actionnariat.
• comité d'audit et des risques : ratio supérieur à 66 %	ratio égal à 40 %	Il en résulte que les ratios d'administrateurs indépendants du code AFEP-MEDEF ne sont pas atteints.
• comité des rémunérations et des nominations : ratio supérieur à 50 %	ratio égal à 40 %	
<i>Critères d'indépendance</i>		
<i>Ne pas être (...) administrateur d'une société consolidée par CNP Assurances (...).</i>	Jean-Paul Faugère est administrateur de Caixa Seguros Holding, filiale brésilienne consolidée de CNP Assurances	Le conseil estime que l'exercice de ce mandat par un administrateur indépendant participe au bon fonctionnement du conseil car il lui est utile, compte tenu des enjeux importants de cette filiale pour CNP Assurances, de bénéficier régulièrement d'un point de vue complémentaire sur l'activité déployée en Amérique latine. Conformément au guide d'application du code AFEP-MEDEF, il est convenu que Jean-Paul Faugère s'abstiendra de participer aux décisions du conseil d'administration de CNP Assurances sur lesquelles un conflit d'intérêts entre CNP Assurances et cette filiale pourrait être identifié, si par impossible, une telle éventualité venait à se produire.
<i>Organiser chaque année une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (article 10-3)</i>		Chaque année, à l'occasion de la réunion de février, le conseil d'administration procède à l'évaluation des performances de son directeur général et de son président et à la détermination des éléments de leurs rémunérations respectives.  A cet effet, le conseil, hors de la présence du dirigeant mandataire social exécutif, du dirigeant mandataire social non exécutif et de tous les membres du management, débat des performances du président et du directeur général et échange sur la gestion de l'entreprise.

<sup>\*</sup> Le code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 est disponible sur le site Internet de l'AFEP, notamment en suivant l'adresse suivante : <http://www.afep.com/themes/gouvernance/>

Exigences du code AFEP-MEDEF	CNP Assurances	Explications
<p><i>Le comité des nominations (ou un comité ad hoc) établit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.</i></p>		<p>Le pacte d'actionnaires de CNP Assurances prévoit, en son article 5.3, des modalités particulières de nomination des mandataires sociaux, notamment du directeur général. C'est dans ce cadre que le conseil d'administration, à l'occasion de ses réunions des 27 juillet, 27 septembre et 15 novembre 2018, s'est prononcé sur la nomination de Antoine Lissowski.</p> <p>Le fonctionnement de CNP Assurances répond, par ailleurs, à la réglementation Solvabilité 2 qui impose la désignation de deux dirigeants effectifs. Ce dispositif permet en cas de vacance imprévue, de l'un ou de l'autre de ces dirigeants, de garantir, en tout état de cause, la continuité de la direction générale de la société.</p> <p>Pour le remplacement temporaire ou définitif des autres postes clés du Groupe, un plan de continuité et de succession de 17 postes clés (dont 11 représentés au comité exécutif) a été examiné par le comité des rémunérations et des nominations en février 2019.</p>
<p><i>Il est recommandé qu'un administrateur salarié soit membre du comité des rémunérations et des nominations</i></p>		<p>Le pacte d'actionnaires de CNP Assurances prévoit, en son article 5.3, des modalités particulières de nomination des mandataires sociaux. C'est dans ce cadre que le conseil d'administration a établi les dispositions de son règlement intérieur. Celui-ci ne prévoit pas, à ce stade, la nomination d'un administrateur représentant les salariés au comité des rémunérations et des nominations.</p>
<p><i>Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission.</i></p>		<p>Le conseil d'administration a estimé qu'il ne convenait pas d'exiger de Antoine Lissowski la rupture du contrat de travail qui le lie à CNP Assurances depuis 2003, dans la mesure où la perte de droits liés à son contrat de travail et à son ancienneté (acquis progressivement et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2018) lui aurait portée préjudice dans des conditions pouvant remettre en cause la transition managériale au regard de la durée limitée du mandat qui lui a été fixée compte tenu des contraintes statutaires.</p>

## 2.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les modalités de préparation et d'organisation du conseil d'administration sont précisées dans son règlement intérieur, lequel a pour objet de compléter et de préciser les règles légales, réglementaires, statutaires et les recommandations de place auxquelles le conseil se réfère. Le règlement intérieur est rendu public sur le site Internet de CNP Assurances.

Un calendrier prévisionnel des réunions et des ordres du jour du conseil et de son comité d'audit et des risques est arrêté chaque année.

Le président communique aux administrateurs les informations et la documentation nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation de leurs décisions. Entre deux séances du conseil d'administration, des notes d'information sur des sujets d'actualité ou des communiqués de presse sont susceptibles d'être transmis aux administrateurs par courrier électronique.

Chaque séance du conseil donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour et remis plusieurs jours avant la réunion. Outre la documentation illustrant les points spécifiquement programmés à l'ordre du jour, le dossier du conseil comprend de manière récurrente le projet de procès-verbal de la séance précédente, une revue de presse et une sélection d'analyses financières concernant CNP Assurances.

À chacune de ses réunions, le conseil est informé par le directeur général de la gestion courante et des événements marquants intéressant la marche de CNP Assurances. Une analyse détaillée des résultats du groupe CNP Assurances est régulièrement fournie au conseil au travers notamment des arrêtés comptables semestriels et annuels et de la présentation d'indicateurs trimestriels.

Sont également soumis à l'attention du conseil des rapports détaillés sur l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel permettant le suivi de la stratégie du Groupe et la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives de développement.

Lors de ces séances, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par le directeur général et les cadres dirigeants de la société.

Les présentations font l'objet de questions et sont nourries d'un débat avant mise au vote de décisions, le cas échéant.

Les participants aux séances du conseil sont tenus à une obligation de discrétion renforcée à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel et présentées comme telles par le président du conseil d'administration.

Les règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts sont précisées dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion et de contrôle, le conseil d'administration bénéficie des avis de ses cinq comités spécialisés : le comité d'audit et des risques, le comité des rémunérations et des nominations, le comité stratégique, le comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP et le comité ad hoc.

Les attributions spécifiques des trois premiers comités et leurs modalités de fonctionnement sont intégrées dans le règlement intérieur du conseil. Ces comités ont également la possibilité de recourir à des experts extérieurs.

Ces comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le conseil d'administration qui désigne également le président de chaque comité. Chaque séance d'un comité donne lieu à l'émission d'un procès-verbal et d'un compte rendu en séance du conseil d'administration.

## 2.5 Compte rendu d'activité du conseil d'administration et de ses comités spécialisés en 2018

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
8	83 %	2 heures 15

Les travaux du conseil d'administration ont été particulièrement marqués en 2018 par :

- la réflexion sur la stratégie et l'évolution du modèle d'affaires ;
- la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du groupe CNP Assurances ;
- les négociations avec le partenaire brésilien, Caixa Econômica Federal, en vue de renouveler le partenariat en Amérique Latine ;
- l'organisation de la succession du Directeur général, Frédéric Lavenir, dans le prolongement de l'annonce de sa démission le 11 juillet 2018 et de sa prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;
- l'autorisation d'opérations avec des parties liées (Arial CNP Assurances, Caisse des Dépôts) ;
- de nombreux points de suivi sur le développement commercial du Groupe CNP Assurances, particulièrement en rapport avec :
  - l'activité de la BU Protection Sociale et Services dans le domaine de la retraite et de la prévoyance collective en France ;



- l'activité assurance emprunteur en France et les conséquences de l'amendement Bourquin (BU Clientèle Modèle Ouvert) ;
- l'assurance vie et non-vie de la filiale Caixa Seguradora en Amérique latine (BU Amérique Latine) ;
- l'assurance-crédit consommation et prévoyance en Europe avec la filiale CNP Santander Insurance ;
- de nombreux points de suivi sur des domaines qui concourent à la conformité des activités de CNP Assurances avec les textes européens (Règlement Général sur la Protection des Données, Directive sur la Distribution des produits d'Assurances) ;
- des travaux techniques menés en application de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 (revue de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, approbation de rapports<sup>5</sup> et des ajustements apportés aux politiques écrites<sup>6</sup> concourant à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de CNP Assurances...) ;
- le suivi de demandes de l'ACPR.

## COMITES SPECIALISES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Le comité d'audit et des risques

Nombre de membres : 5			Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	<b>Stéphane Pallez,</b> Marcia Campbell	<b>présidente</b>			
Administrateurs (nommés sur proposition des signataires du pacte d'actionnaires)	Florence Lustman Jean-Yves Forel Olivier Mareuse		7	91 %	3 heures

Le comité d'audit et des risques a continué en 2018 à fournir au conseil ses avis et ses recommandations notamment en procédant à l'audit des commissaires aux comptes et de toute personne employée par la société.

À l'occasion de l'examen des comptes annuels, semestriels et des indicateurs trimestriels, les membres du comité d'audit et des risques disposent des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mission dans des délais leur permettant d'en prendre connaissance, de les examiner de manière satisfaisante et de préparer les questions qu'ils souhaitent poser aux commissaires aux comptes, au directeur financier, au directeur technique Groupe et à la directrice des risques Groupe, systématiquement présents à ces réunions.

Le comité d'audit et des risques se tient la veille du conseil d'administration afin de favoriser la présence physique aux réunions d'une administratrice résidant à l'étranger.

Le comité d'audit et des risques peut recourir à des experts externes aux frais de CNP Assurances après en avoir informé préalablement le président du conseil d'administration ou le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses travaux, le comité d'audit et des risques a particulièrement assuré le suivi :

- du contrôle légal des comptes ;
- de l'exposition du Groupe aux risques, avec l'examen trimestriel d'un *reporting* sur les risques ;
- des portefeuilles présentant une valeur des affaires nouvelles fortement négative afin d'apprécier la teneur des mesures de redressement mises en œuvre ;
- des travaux du programme Solvabilité 2 (besoin global de solvabilité, politiques écrites...) ;
- des lignes directrices des programmes relatifs aux investissements et à l'utilisation d'instruments financiers à terme ;
- de l'activité de la direction de l'audit interne et de la direction de la conformité et de leur programme prévisionnel respectif ;
- du suivi de l'activité Youse au Brésil.

Le suivi de la gestion par CNP Assurances des contrôles de l'ACPR a également fait partie du programme de travail du comité, notamment avec l'examen des plans d'action élaborés pour y répondre.

Par ailleurs, le comité d'audit et des risques a bénéficié, à sa demande, d'un suivi consolidé des recommandations exprimées par l'audit interne, l'ACPR, les commissaires aux comptes et le responsable de la fonction clé actuarielle afin de disposer d'une vision d'ensemble des différentes recommandations.

<sup>5</sup> *Rapports SFCR ; rapports RSR ; rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière ; rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.*

<sup>6</sup> *Ces politiques ont notamment pour objet : la gestion des risques et ses politiques annexes (souscription, provisionnement, gestion actif/passif, investissements, normes de liquidité et de concentration, gestion des risques opérationnels, réassurance et autres techniques d'atténuation des risques), le contrôle interne, l'audit interne, la sous-traitance/externalisation, le reporting, la politique ORSA, la valorisation des actifs et passifs, la gestion du capital, l'honorabilité et la compétence, la rémunération et la continuité d'activité.*

La fourniture de services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du code de commerce (services autres que la certification des comptes) a également été au programme du comité.

### Le comité des rémunérations et des nominations

Nombre de membres : 5		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	<b>Rose-Marie Van Lerberghe, présidente</b> Jean-Paul Faugère	5	96 %	1 heure
Administrateurs (nommés sur proposition des signataires du pacte d'actionnaires)	Laurent Mignon Pierre-René Lemas Philippe Wahl			

Les dirigeants mandataires sociaux sont associés aux travaux du comité des rémunérations et des nominations : Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, en est membre et le directeur général est invité à participer aux séances en tant que de besoin en fonction des points inscrits à l'ordre du jour. Ces deux dirigeants mandataires sociaux s'abstiennent de participer à tous débats et décisions relatifs au renouvellement de leur mandat et à leur rémunération.

Le comité des rémunérations et des nominations a pour champ de compétence générale la sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs, l'examen des propositions de nomination du président, du directeur général et du second dirigeant effectif ainsi que celles des membres des comités spécialisés.

Relèvent également de son champ d'attribution l'examen de la rémunération du président du conseil d'administration et la rémunération individuelle du directeur général. Il intervient également sur les préconisations à faire au conseil en matière de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration en fonction de critères préétablis, tels que l'assiduité aux réunions ainsi que la qualité et les fonctions exercées dans les comités spécialisés. Le comité est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux de l'entreprise, celle-ci étant intégrée dans la politique de rémunération Groupe validée par le conseil d'administration.

Ce comité est également saisi sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés ou d'attributions gratuites d'actions de CNP Assurances au profit des salariés de la société.

Dans le cadre de ses prérogatives, si le comité des rémunérations et des nominations a instruit en 2018 les questions récurrentes qui se posent à lui et qui ont trait au renouvellement ou à la nomination d'administrateurs et aux éléments des rémunérations respectives du président du conseil d'administration et du directeur général, celui-ci a eu surtout à gérer la situation liée au départ imprévu de Frédéric Lavenir, annoncé le 11 juillet 2018 et devenu effectif le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Dans ce cadre, le comité des rémunérations et des nominations a notamment :

- réglé les aspects tenant à la rémunération du directeur général démissionnaire en arrêtant ses droits au titre de 2018 (rémunération fixe mais également rémunération variable sur la base d'une évaluation de l'atteinte de ces objectifs à mi-année) ;
- obtenu du conseil d'administration le droit de faire appel à un cabinet de recrutement afin que ce dernier lui présente une sélection de candidats en vue de nommer un nouveau directeur général pour un mandat aligné sur celui restant à courir de son prédécesseur ;
- examiné les candidatures qui lui ont été présentées et fait le choix de recommander au conseil d'administration la nomination de Antoine Lissowski ;
- approuvé la proposition de Antoine Lissowski de nommer Xavier Larnaudie-Eiffel second dirigeant effectif de CNP Assurances ;
- recommandé d'attribuer à Antoine Lissowski uniquement une rémunération fixe au titre de 2018, compte tenu de la période courte (6 semaines) s'écoulant entre sa nomination pérenne et la fin de l'année.

### Le comité stratégique

Nombre de membres : 7		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	<b>Jean-Paul Faugère, président</b> Stéphane Pallez Marcia Campbell	1	100 %	1 heure
Administrateurs (nommés sur proposition des signataires du pacte d'actionnaires)	Rémy Weber Jean-Yves Forel Olivier Mareuse Olivier Sichel			

Les travaux du comité stratégique du 12 janvier 2018 ont porté sur le renouvellement du partenariat avec Caixa Económica Federal (Amérique latine). Le comité stratégique a examiné les données financières, le montage juridique et a porté particulièrement son attention sur les questions ayant trait au prix proposé au partenaire pour poursuivre le développement des activités entrant dans le périmètre des nouveaux accords et aux relations avec le courtier Wiz.

### Le comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP

Nombre de membres : 7		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	<b>Jean-Paul Faugère, président</b> Stéphane Pallez Marcia Campbell Rose-Marie Van Lerberghe	1	96 %	1 heure 30
Administrateurs (nommés sur proposition des signataires du pacte d'actionnaires)	Olivier Sichel Virginie Chapron du Jeu Charles Sarrazin			

Les travaux du comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP du 19 septembre 2018 ont porté sur l'évaluation des résultats des accords renégociés en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Une présentation par les directeurs des BU LBP et BPCE a permis au comité d'être informé :

- du dynamisme commercial des partenariats venant enrichir le modèle d'affaires, avec notamment :
  - le développement d'offres haut de gamme ;
  - la promotion des unités de compte dans le respect du devoir de conseil ;
  - la transformation proactive de produits mono-support vers du multi-support ou de l'euro-croissance ;
- des progrès significatifs apportés à la gestion des contrats avec la dématérialisation des échanges et l'utilisation d'Internet pour des actes simples de la vie du contrat (« *self-care* ») ;
- de la mise en œuvre satisfaisante de la gouvernance des deux partenariats à travers l'existence, à tous les échelons des entreprises, de nombreux comités, ce qui permet de créer et d'entretenir une vraie collaboration.

et ainsi de considérer que les deux accords produisent bien les effets attendus, que les résultats sont bien au rendez-vous et surtout, que leur mise en œuvre témoigne d'un engagement sans réserve de CNP Assurances et de chacun de ses partenaires.

### Le comité ad hoc

Nombre de membres : 7		Nombre de réunions	Taux de participation	Temps moyen de réunion
Administrateurs indépendants	<b>Jean-Paul Faugère, président</b> Stéphane Pallez Marcia Campbell Rose-Marie Van Lerberghe	2	100 %	1 heure 30
Administrateurs (nommés sur proposition des signataires du pacte d'actionnaires)	-			

Les travaux du comité ad hoc ont porté sur l'intérêt de formaliser des règles de gouvernance pour préserver les intérêts de chacun des partenaires commerciaux (actionnaires ou non) et des assurés dans la situation où LBP serait actionnaire majoritaire d'une entreprise au modèle multi-partenarial.

La formalisation de ces règles se rapporterait à la préservation

- de la confidentialité des informations commerciales entre CNP Assurances et chacun de ses partenaires ;
- des données personnelles des clients apportés par chaque partenaire ;
- d'une gestion financière donnant des garanties d'indépendance à chaque partenaire.

## 2.6 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

Conformément aux dispositions du Code Afep/Medef et à celles prévues dans son règlement intérieur, le conseil d'administration a procédé en 2018 à une évaluation de son fonctionnement. Elle a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet indépendant et ses résultats ont été présentés lors de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2018.

Cette évaluation a été établie sur la base d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des administrateurs, qui y ont tous répondu, ainsi qu'avec des entretiens individuels menés avec les administrateurs indépendants, un représentant de chaque actionnaire historique, un administrateur salarié et le directeur général.

Les thèmes couverts correspondent à ceux qui sont prévus dans le code Afep/Medef, les questions portant notamment sur le fonctionnement du conseil et des comités, l'articulation entre eux, le séminaire stratégique, l'évaluation des compétences globales des membres du conseil et de la contribution individuelle des administrateurs aux travaux du conseil et des comités, le suivi du plan d'action défini lors de l'évaluation 2017.

Les administrateurs ont confirmé leur appréciation positive ou très positive de la gouvernance de CNP Assurances et ont exprimé, pour une large majorité d'entre eux, leur satisfaction d'une amélioration par rapport à l'an dernier. En particulier, le séminaire stratégique, dont le souhait avait été exprimé lors de l'évaluation 2017, a été particulièrement apprécié dans sa forme et son contenu.

L'exploitation des réponses aux questionnaires et les entretiens ont confirmé que les compétences, nécessaires à l'exercice des missions du conseil, étaient bien présentes. De même, la réalité de l'engagement de chaque administrateur à contribuer effectivement aux travaux du conseil a été confirmée.

Quelques points d'attention ont été relevés et font l'objet du plan d'action qui sera mis en œuvre au cours de l'exercice 2019. En particulier, pour tenir compte d'ordres du jour très denses, des notes de synthèse seront systématiquement incorporées aux dossiers techniques et un tableau de suivi des demandes et décisions du conseil sera diffusé aux administrateurs. Un logiciel spécifique pour l'envoi ou la lecture des documents accompagnant l'ordre du jour des conseils et des comités en facilitant le travail des administrateurs sera également déployé en 2019.

Une évaluation approfondie aura lieu fin 2019, trois ans après celle réalisée en 2016.

## 2.7 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par CNP Assurances au-delà d'un montant unitaire de 100 M€<sup>7</sup> ;
- opérations de croissance externe d'acquisition et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 M€ par opération, qu'elles soient réalisées par CNP Assurances ou par l'une de ses filiales, directe ou indirecte ; ce seuil prenant en compte le prix, la dette nette de la cible, toute promesse d'achat ou de souscription consentie par la société et tout engagement hors bilan ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux acquisitions et cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
- opérations de croissance externe d'acquisition et de cession qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de CNP Assurances définie par le conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations d'expérimentation ;
- opération jugée majeure à l'échelle du Groupe de croissance organique ou de restructuration interne.

Le 20 février 2019, le conseil d'administration a renouvelé au directeur général les autorisations lui permettant, notamment, de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total annuel de 100 M€ et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, y compris des filiales de CNP Assurances, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du code de commerce ;
- procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal d'un milliard cinq cents millions d'euros (1,5 Md€), tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur CNP Assurances ;
- autant que de besoin, procéder en une ou plusieurs fois, aux prix, conditions et modalités qu'il déterminera, au rachat d'obligations ou de titres assimilés émis par CNP Assurances, pour conservation ou annulation, le tout conformément aux dispositions contractuelles applicables et aux lois et règlements en vigueur ; le montant nominal maximal des titres qui pourront être rachetés dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder un milliard d'euros (1 000 000 000 €) ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies) ;

<sup>7</sup> Information complémentaire au présent rapport: en outre, le directeur général est autorisé à émettre et signer des engagements par lesquels CNP Assurances se porte caution de sa société filiale CNP Caution au titre des engagements de cette dernière envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale. Cette autorisation relative à CNP Caution est limitée à un montant cumulé maximum de onze milliards d'euros (11 000 000 000 €) diminué du montant correspondant au total des cautions, toujours en vigueur, octroyées par CNP Assurances au titre des engagements de CNP Caution envers l'ensemble des partenaires commerciaux de cette filiale.

- en tant que de besoin, le directeur général de CNP Assurances est également habilité à mettre en place ou dénouer, en une ou plusieurs fois, des opérations de couverture des obligations ou titres assimilés émis ou à émettre par CNP Assurances, dans la limite d'un montant nominal maximal d'un milliard cinq cents millions d'euros (1,5 Md€) ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, sous forme de *swaps* permettant notamment (sans que cela soit limitatif), de convertir en euros les coupons et le nominal (*swaps* de devises) ou de transformer l'indexation des coupons (*swaps* de taux d'intérêt).

Le texte exhaustif des limitations de pouvoirs et autorisations financières est disponible sur le site Internet [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr) en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

## 3. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

### 3.1 Dirigeant mandataire social

 <p><b>ÂGE :</b> 62 ans</p> <p><b>NATIONALITE :</b> Française</p> <p><b>FORMATION :</b> École polytechnique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration</p> <p><b>COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :</b>          Marchés de l'assurance et marchés financiers          Stratégie de l'entreprise et son modèle économique          Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance          Analyse financière et actuarielle          Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance</p> <p><b>ADRESSE PROFESSIONNELLE :</b>          CNP Assurances          4, place Raoul Dautry          75015 Paris</p> <p><b>NOMBRE D' ACTIONS DETENUES :</b> 1 500</p> <p><b>APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :</b>          Comité des rémunérations et des nominations (membre)          Comité stratégique (président)          Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (président)          Comité ad hoc (président)</p> <p><b>PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL :</b> 29 juin 2012</p> <p><b>DERNIER RENOUVELLEMENT :</b> 2017</p> <p><b>ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS :</b> 2021</p> <p><b>TAUX DE PRESENCE :</b>          Conseil d'administration : 100 %          Comité des rémunérations et des nominations : 100 %          Comité stratégique : 100 %          Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 %          Comité ad hoc : 100 %</p>	<p><b>JEAN-PAUL FAUGERE</b></p> <p><b>Fonction principale : président du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 29 juin 2012</b></p> <hr/> <p><b>PARCOURS PROFESSIONNEL</b></p> <p>Jean-Paul Faugère a été directeur du cabinet du Premier ministre de 2007 à 2012 après avoir été directeur du cabinet de François Fillon (ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité puis de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) (2002-2005) puis préfet de la région Alsace – Bas Rhin (2005-2007).</p> <p>Précédemment, Jean-Paul Faugère a occupé les fonctions et mandats principaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commissaire contrôleur des assurances (1980-1981)</li> <li>• Auditeur au Conseil d'État (1982)</li> <li>• Maître des requêtes au Conseil d'État (1986)</li> <li>• Secrétaire général adjoint du Conseil d'État (1986-1987)</li> <li>• Conseiller technique du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports (1987-1988)</li> <li>• Commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux du Conseil d'État (1988-1990)</li> <li>• Chargé de mission auprès de l'administrateur général (1990) puis directeur financier et secrétaire général (1991-1994) du commissariat à l'énergie atomique (CEA)</li> <li>• Directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (1994-1997)</li> <li>• Préfet du Loir-et-Cher (1997-2001), de la Vendée (2001-2002)</li> <li>• Conseiller d'État (1998)</li> </ul> <hr/> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS</b></p> <p><b>Au sein du groupe CNP Assurances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), <i>administrateur</i></li> </ul> <p><b>Autres fonctions et mandats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Icade (SA cotée), <i>administrateur et membre du comité stratégie et investissements</i></li> </ul>
--	--

## 3.2 Dirigeant mandataire social exécutif



### ANTOINE LISSOWSKI

**Fonction principale : directeur général de CNP Assurances depuis le 1er septembre 2018**

ÂGE : 62 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPÉTENCES LIÉES A SOLVABILITE 2 :  
 Marchés de l'assurance et marchés financiers  
 Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
 Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance  
 Analyse financière et actuarielle  
 Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances  
 4, place Raoul Dautry  
 75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 2000

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Antoine Lissowski débute sa carrière à la Caisse des dépôts et consignations en qualité de responsable de la trésorerie devises et des eurocrédits (1982-1985). Chargé de mission à la Commission des opérations de bourse (COB) en 1985, il a animé les premiers groupes de travail sur la déontologie des activités financières.

En 1988, il réintègre la Caisse des Dépôts en qualité de responsable du développement commercial des activités sur les marchés monétaires et obligataires.

En 1990, il devient directeur général de la Caisse autonome de refinancement (CAR-Groupe Caisse des dépôts) puis, en 1992, directeur financier à la direction des activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts. En 2000, à sa création, il prend la direction financière de CDC IXIS puis la responsabilité de la direction compte propre en 2002.

En décembre 2003, il devient membre du directoire de CNP Assurances, président de la Commission plénière économique et financière à la FFSA (devenue FFA, Fédération française de l'assurance).

De juillet 2007 à 2018, Antoine Lissowski est directeur général adjoint et directeur financier de CNP Assurances.

Il est Directeur général de CNP Assurances depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### MANDATS ET FONCTIONS

- CNP Assurances, (SA cotée), *directeur général (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018)*
- Ariel CNP Assurances, (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 2 octobre 2018)*
- Montparvie IV, (SAS) *président (depuis le 18 septembre 2018)*
- Montparvie V, (SAS), *représentant de CNP Assurances, présidente (depuis le 29 octobre 2018)*
- Sogestop L (SAS), *administrateur*
- Lyfe (SAS), *représentant de CNP Assurances, présidente*
- CNP Caution, (SA), *représentant permanent de CNP Assurances (fin de mandat le 19 décembre 2018)*
- MFPrévoyance (SA), *représentant permanent de CNP Assurances (fin de mandat le 4 décembre 2018)*
- CNP Immobilier (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel la gérante*
- SCI de la CNP (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel la gérante*
- SICAC (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel la gérante*
- Société Forestière de la CDC, (SA), *représentant permanent de CNP Assurances*
- CDC Habitat (SA d'économie mixte), *membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité de sélection et rémunération (fin de mandat le 31 décembre 2018)*
- Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), *administrateur*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT ANTOINE LISSOWSKI N'EST PLUS TITULAIRE

- Investissement Trésor Vie (SA), *représentant permanent de CNP Assurances (fin de mandat le 4 octobre 2017)*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *administrateur (fin de mandat le 28 juin 2016)*
- Ilot A5B (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel la gérante (fin de mandat le 21 septembre 2016)*
- CICOGE (SAS), *représentant de CNP Assurances, présidente (fin de mandat le 14 janvier 2013)*
- Parvis Belvédère (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel la gérante (fin de mandat le 10 janvier 2013)*

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Rueil Newton (SCI), <i>personne pouvant engager à titre habituel la gérante (fin de mandat le 1<sup>er</sup> février 2013)</i></li><li>○ 83 avenue Bosquet (SAS), <i>représentant de CNP Assurances, présidente (fin de mandat le 14 janvier 2013)</i></li><li>○ SCI Desmoulins (SCI), <i>personne pouvant engager à titre habituel la gérante (fin de mandat le 14 janvier 2013)</i></li><li>○ CNP IAM (SA), <i>président-directeur général (fin de mandat le 28 novembre 2015)</i></li><li>○ Assurbail Patrimoine (SAS), <i>président du conseil d'administration (fin de mandat le 1<sup>er</sup> juin 2015)</i></li><li>○ Assurance (SAS), <i>membre du conseil de surveillance (fin de mandat le 17 décembre 2015)</i></li><li>○ CNP TI (GIE), <i>président du conseil d'administration (jusqu'au 22 juin 2015) et administrateur (jusqu'au 23 mai 2017)</i></li><li>○ Ecuireuil Vie Développement (SAS), <i>administrateur (fin de mandat le 31 décembre 2015)</i></li></ul>
--	--



### 3.3 Administrateurs

 <p><b>ÂGE :</b> 60 ans</p> <p><b>NATIONALITE :</b> Française</p> <p><b>FORMATION :</b> Maîtrise de Sciences de gestion Finance, fiscalité (Paris IX Dauphine) DESS Techniques de l'assurance et management des risques (Paris IX Dauphine)</p> <p><b>COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :</b> Marchés de l'assurance et marchés financiers Stratégie de l'entreprise et son modèle économique Analyse financière et actuarielle</p> <p><b>ADRESSE PROFESSIONNELLE :</b> CNP Assurances 4, place Raoul Dautry 75015 Paris</p> <p><b>NOMBRE D'ACTIONS DETENUES :</b> 180</p> <p><b>PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL :</b> 27 avril 2017</p> <p><b>ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS :</b> 2021</p> <p><b>TAUX DE PRESENCE :</b> Conseil d'administration : 100 %</p>	<p><b>PHILIPPE BARTOLI</b></p> <p><b>Administrateur représentant les salariés</b></p> <p><b>Fonction principale :</b> responsable du pôle « Missions ponctuelles et transverses » au sein du département « Risques opérationnels et contrôle interne » de la direction des risques groupe de CNP Assurances depuis juillet 2015</p> <hr/> <p><b>PARCOURS PROFESSIONNEL</b></p> <p>Philippe Bartoli a débuté sa carrière au cabinet Salustro Reydel (branche audit et expertise comptable) comme chef de mission, puis l'a poursuivie chez Ernst &amp; Young et Cogeco Filpo en qualité de directeur de mission audit avant d'entrer en 1995 chez CNP Assurances où il travaille d'abord dans le secteur comptabilité puis dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques.</p> <hr/> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS (N/A)</b></p> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT PHILIPPE BARTOLI N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)</b></p>
--	---

 <p><b>ÂGE :</b> 44 ans</p> <p><b>NATIONALITE :</b> Française</p> <p><b>FORMATION :</b> EDHEC, London School of Economics and Political Science, DESS Audit Paris Dauphine, Expert-comptable</p> <p><b>COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :</b>          Marchés de l'assurance et marchés financiers          Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance          Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance</p> <p><b>ADRESSE PROFESSIONNELLE :</b>          Caisse des Dépôts          56, rue de Lille          75007 Paris</p> <p><b>PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL :</b> 20 février 2019</p> <p><b>ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS (sous réserve de sa ratification par l'AG) :</b> 2021</p>	<p><b>ALEXANDRA BASSO</b></p> <p><b>Fonction principale : chargée de participations au sein de la Caisse des Dépôts</b></p>
	<p><b>PARCOURS PROFESSIONNEL</b></p> <p>Alexandra Basso débute sa carrière en 1998 chez PricewaterhouseCoopers Audit (audit financier secteur bancaire) puis rejoint en 2000 Arthur Andersen.</p> <p>En 2001, elle regagne PricewaterhouseCoopers Audit (département services financiers) où elle devient en 2006 senior manager, en charge de l'audit des comptes sociaux et consolidés de divers établissements, dont le groupe Caisse des Dépôts. Elle rejoint en 2014 la direction des finances de la Caisse des Dépôts où elle est responsable du contrôle permanent et du suivi des risques opérationnels au sein du département comptabilité et pilotage financier.</p> <p>Depuis décembre 2018, Alexandra Basso est chargée de participations au sein du pôle institutions financières du groupe Caisse des Dépôts.</p>
	<p><b>MANDATS ET FONCTIONS (N/A)</b></p> <p><b>MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT ALEXANDRA BASSO N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)</b></p>



## MARCIA CAMPBELL

Fonction principale : administratrice de sociétés

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Marcia Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un cabinet de conseil en gestion internationale (Proudfoot Plc) dont elle est devenue directrice générale pour le Royaume-Uni en 1988. En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir directrice des opérations et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents postes de directrice et notamment : directrice du développement commercial (1990-1993), directrice services aux clients (1993-1996), conseillère générale et directrice des services d'entreprises (1996-2004).

De 2010 à mars 2012, Marcia Campbell est directrice des opérations de Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group Plc. Elle est ensuite et jusqu'en 2014 présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique du gouvernement écossais.

Marcia Campbell est administratrice de plusieurs sociétés à l'étranger.

ÂGE : 60 ans

NATIONALITE : Britannique

FORMATION : Licence de français, études commerciales et études des Beaux-arts, Université d'Édimbourg, MBA Open University

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers  
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances  
4, place Raoul Dautry  
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 750

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité d'audit et des risques (membre)  
Comité stratégique (membre)  
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre)  
Comité ad hoc (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 février 2011

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2016

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2020

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 75 %  
Comité d'audit et des risques : 85,71 %  
Comité stratégique : 100 %  
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 %  
Comité ad hoc : 100 %

### MANDATS ET FONCTIONS

- Sainsbury's Bank, *administratrice, membre du comité d'audit et risque*
- Murray International Trust Plc, *présidente du comité d'audit*
- AVIVA (UK et Irlande), *membre du comité indépendant de gouvernance*
- Canada Life (Group Great-West Life) (société de droit canadien), *administratrice*
- Canada Life Limited (Group Great-West Life) (société de droit canadien), *administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit*
- Woodford Investment Management, *présidente (depuis juin 2016)*
- Charles Stanley Group plc (public limited company) (société de droit anglais), *administratrice (depuis octobre 2017), présidente du comité des risques et membre du comité d'audit*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT MARCIA CAMPBELL N'EST PLUS TITULAIRE

- Gouvernement écossais, *présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique (fin de mandat en 2014)*



ÂGE : 57 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, DESS commerce extérieur de l'université Paris IX Dauphine, maîtrise gestion financière/contrôle gestion de l'université Paris IX Dauphine

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers  
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts  
51, rue de Lille  
75356 Paris 07 SP

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre)  
Comité stratégique (depuis le 20 février 2019)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 29 juin 2012

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 75 %

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 %

## VIRGINIE CHAPRON DU JEU

Fonction principale : directrice des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Virginie Chapron du Jeu a exercé différentes fonctions de responsable au sein de IXIS CIB (2004-2007), CDC IXIS (2001-2004), Caisse des Dépôts (1989-2001), OSEO (1986-1989).

Après avoir été responsable du département équilibres financiers, dépôts et financements complexes à la direction des fonds d'épargne – direction financière de la Caisse des Dépôts et à partir de 2007, elle est directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts entre octobre 2011 et février 2013, puis directrice des investissements et de la comptabilité de la direction des retraites et de la solidarité à compter de février 2013.

Virginie Chapron du Jeu est aujourd'hui directrice des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directrice des finances du Groupe, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe*
- Bpifrance (SA), *administratrice, membre du comité des risques et du comité d'audit*
- La Poste (SA), *administratrice, présidente du comité d'audit*
- Réseau Transport Électricité (RTE), *administratrice, membre du comité de supervision et d'audit*
- Coentreprise de Transport d'Électricité (CTE), *administratrice*
- Novethic, *présidente et membre du comité stratégique*
- CDC GPI (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administratrice*
- CDC GPII (SAS), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administratrice*
- Humanis Retraite Arrco (Institution de retraite complémentaire), *administratrice – collègue adhérents (fin de mandat en 2018)*
- Alter Egales, *présidente*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT VIRGINIE CHAPRON DU JEU N'EST PLUS TITULAIRE

- Caisse des Dépôts, *direction des retraites et de la solidarité, directrice des investissements et de la comptabilité (février 2013 - août 2016)*
- Caisse des Dépôts, *directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts (octobre 2011 - février 2013)*
- CDC Placement (SA), *administratrice (fin de mandat en 2016)*
- AEW Europe (SA), *représentante permanente de la Caisse des Dépôts, administratrice (fin de mandat en 2016)*



## OLIVIER FABAS

**Fonction principale : Responsable du pôle institutions financières et capital investissement - gestion des participations stratégiques - Caisse des Dépôts**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Olivier Fabas a débuté sa carrière au sein des équipes de Portfolio Management de BNP Paribas en 2004. Il intègre la gestion financière de BNP Paribas en 2006. Il a notamment travaillé sur le pilotage des structures du groupe BNP Paribas, le suivi des ratios de solvabilité (passage à Bâle III et plan d'adaptation du groupe) mais aussi la structuration des opérations de croissance externe et de partenariats de BNP Paribas.

En 2013, il rejoint les équipes de fusions acquisitions de BNP Paribas et plus particulièrement celles en charge du conseil aux sociétés cotées.

Depuis septembre 2018, Olivier Fabas exerce les fonctions de responsable du pôle institutions financières et capital investissement au sein du département gestion des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts.

Il est par ailleurs professeur vacataire de Finance d'Entreprise dans le cadre du double diplôme Droit et Fiscalité HEC-Université Paris 1- Panthéon Sorbonne.

AGE : 36 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : ESCP Europe

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers

Stratégie de l'entreprise et son modèle économique

Systeme de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts

56, rue de Lille

75007 Paris

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre depuis le 20 février 2019)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 20 février 2019

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS (sous réserve de sa ratification par l'AG) : 2022

### MANDATS ET FONCTIONS

- Qualium Investissement (SAS), *administrateur*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *administrateur, président du comité d'audit*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT OLIVIER FABAS N'EST PLUS TITULAIRE

- Antin Participation 31 (SAS), *président (fin de mandat le 3 juin 2013)*
- Bergère Participation 2 (SAS), *président-directeur général (fin de mandat le 3 juin 2013)*
- Bergère Participation 7 (SAS), *directeur général délégué (fin de mandat le 14 mai 2013)*



## JEAN-YVES FOREL

**Fonction principale : directeur général de la Banque de proximité en Europe et du Projet des Jeux olympiques Paris 2024 de BPCE depuis octobre 2018**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Jean-Yves Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'Exploitation puis, en 1995, directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001.

En 2003, il rejoint Natexis Banques Populaires où il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière Services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle Services financiers spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle Services financiers spécialisés de Natixis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du groupe BPCE.

Membre du directoire banque commerciale et assurance de BPCE (2012 à mai 2016) puis membre du comité de direction générale, directeur général en charge de la transformation et de l'excellence opérationnelle, il est depuis le 15 octobre 2018, directeur général de la Banque de proximité en Europe et du Projet des Jeux olympiques Paris 2024.

ÂGE : 57 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Grenoble, licence en sciences économiques

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers

Stratégie de l'entreprise et son modèle économique

Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE

50, avenue Pierre-Mendès-France

75013 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité d'audit et des risques (membre)

Comité stratégique (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE

MEMBRE DU CONSEIL : 11 décembre 2012

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2018

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 75 %

Comité d'audit et des risques : 85,71 %

Comité stratégique : 100 %

### MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *directeur général de la Banque de proximité en Europe et du Projet des Jeux olympiques Paris 2024 de BPCE.*
- Média Consulting & Investment (SA), *administrateur (depuis le 20 avril 2010)*
- Natixis Algérie (société de droit algérien), *président du conseil d'administration (depuis le 20 janvier 2011)*
- BPCE Immobilier Exploitation (SAS), *représentant permanent de BPCE, présidente de la SAS et du conseil d'administration (depuis le 31 août 2016)*
- Holassure, *administrateur et président (depuis le 9 février 2017)*
- Natixis Coficiné (SA), *administrateur (depuis le 20 avril 2010)*
- Sopassure (SA), *administrateur et président (depuis le 6 décembre 2012)*
- BPCE IT, *administrateur, président-directeur général (fin de mandat le 7 décembre 2018)*
- Albiant (IT) (SA), *administrateur, président-directeur général (fin de mandat le 7 décembre 2018)*
- NEFER, *administrateur, président du conseil d'administration (fin de mandat le 26 septembre 2018)*
- BPCE Achats, *administrateur (fin de mandat le 12 décembre 2018)*
- IT-CE, *président-directeur général (fin de mandat le 17 octobre 2018)*
- i-BP, *administrateur, président-directeur général (fin de mandat le 10 octobre 2018)*
- EDEP, *administrateur et président du conseil d'administration (fin de mandat le 28 mars 2018)*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT JEAN-YVES FOREL N'EST PLUS TITULAIRE

- Algiers Business Centers (société de droit algérien), *administrateur (fin de mandat le 11 juin 2013)*
- Association Française des Sociétés Financières (ASF), *vice-président du conseil (fin de mandat le 15 janvier 2013)*
- Banque Palatine (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat le 24 mai 2016)*
- BPCE (SA), *membre du directoire banque commerciale et assurance (fin de mandat le 17 mai 2016)*
- BPCE International et Outre-mer (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat le 25 mai 2016)*
- Conecs (SAS), *administrateur (fin de mandat le 12 juin 2013)*
- Crédit Foncier de France (SA), *administrateur (fin de mandat le 9 juin 2016)*
- Ecuireuil Vie Développement, *représentant permanent de BPCE, administratrice (fin de mandat le 31 décembre 2015)*
- Partecis (SAS), *administrateur (fin de mandat le 10 mars 2015)*

	<h2 style="text-align: center;">LAURENCE GIRAUDON</h2> <p><b>Fonction principale : directrice du pôle support et opérations au sein de la direction des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts depuis juin 2017</b></p>
	<h3>PARCOURS PROFESSIONNEL</h3> <p>Laurence Giraudon a exercé différentes fonctions de responsable au sein de CDC Marchés (1993-1998), CDC ICM (1998-2001) et a ensuite participé notamment à la création et à la mise en place du service des résultats au sein de IXIS CIB (2005-2007) et de BFI Natixis (2007-2009).</p> <p>En 2009, elle rejoint la Société Générale CIB en tant que co-responsable au sein du Product Control Group du département en charge de la certification des résultats.</p> <p>Elle intègre en 2012 le groupe CNP Assurances et devient directrice du <i>middle office</i> et <i>back office</i> au sein de la direction des Investissements.</p> <p>Laurence Giraudon est aujourd'hui directrice du pôle support et opérations au sein de la direction des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts depuis juin 2017.</p>
<p><b>ÂGE :</b> 49 ans</p> <p><b>NATIONALITE :</b> Française</p> <p><b>FORMATION :</b> ENSIMAG (Institut National Polytechnique de Grenoble)</p> <p><b>COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :</b>          Marchés de l'assurance et marchés financiers          Stratégie de l'entreprise et son modèle économique          Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance          Analyse financière et actuarielle          Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance</p> <p><b>ADRESSE PROFESSIONNELLE :</b>          Caisse des Dépôts          51, rue de Lille          75356 Paris 07 SP</p> <p><b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES DETENUES :</b> 200</p> <p><b>PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL :</b> 27 septembre 2018</p> <p><b>ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS</b> (sous réserve de sa ratification par l'AG) : 2020</p> <p><b>TAUX DE PRESENCE :</b>          Conseil d'administration : 100 %</p>	<h3>MANDATS ET FONCTIONS</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Caisse des Dépôts, <i>directrice du pôle support &amp; opérations de la direction des gestions d'actifs</i></li> <li>•Crédit Municipal de Paris (Etablissement public), <i>membre du conseil d'orientation et de surveillance</i></li> </ul> <h3>MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT LAURENCE GIRAUDON N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)</h3>



ÂGE : 57 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : École nationale d'assurance, CNIL

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers  
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances  
4, place Raoul Dautry  
75015 Paris

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE  
MEMBRE DU CONSEIL : 28 avril 2016

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 87,5 %

## LAURENCE GUITARD

**Administratrice représentant les salariés**

**Fonction principale : chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances depuis 2011**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Laurence Guitard a débuté sa carrière en 1982 au sein d'une entreprise de BTP (Alfred Herlicq & fils). En 1988, elle rejoint France Télécom où elle a la responsabilité de missions opérationnelles auprès du directeur marketing direct.

Elle a ensuite développé ses compétences dans le secteur immobilier : de 1989 à 1993 en tant que chargée d'étude au sein de la société de conseil immobilier Rocval & Savills ; puis de 1997 à 2000 en tant que collaboratrice du président au sein de la société de promotion immobilière Cofradim.

Laurence Guitard intègre, en 2001 le cabinet de conseil en stratégie Solving international où elle devient l'assistante du directeur général adjoint en charge du département assurance.

En 2004, elle rejoint le siège social de la Banque CIC (bordelaise CIC) où elle exerce la fonction d'assistante du directeur de l'ingénierie et des activités financières.

En 2005, elle intègre le groupe CNP Assurances et devient assistante du directeur général adjoint en charge de la gestion de l'innovation, de la direction des immeubles, du juridique et de l'informatique.

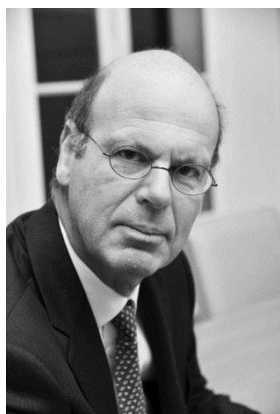
Depuis 2011, elle exerce la fonction de chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances.

### MANDATS ET FONCTIONS

- FCPE « Action CNP », *présidente du conseil de surveillance*

**MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT  
LAURENCE GUITARD N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)**





## ÉRIC LOMBARD

**Fonction principale : directeur général de la Caisse des Dépôts depuis le 8 décembre 2017**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

- Conseiller technique au cabinet du porte-parole du gouvernement (1989-1991)
- Conseiller auprès du ministre délégué à la justice (1991-1992)
- Conseiller auprès du ministre de l'économie et des finances (1992-1993)
- Responsable fusions & acquisitions dans le secteur banque et assurance – BNP Paribas (1993-1999)
- Responsable du Financial institutions group et membre du comité de direction générale de la banque de financement et d'investissement BNP Paribas (1999-2002)
- Responsable des relations entreprises et institutionnels – BNP Paribas (2002-2004)
- Directeur général de BNP Paribas Cardif (2004-2006)
- Président-directeur général de BNP Paribas Cardif (2006-2013)
- Directeur général puis président-directeur général de Generali France (2013-2017)
- Président du conseil d'administration d'Europ Assistance Holding (2015-2017)

### MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directeur général*
- Fonds de Réserve pour les Retraites – FRR (établissement public), *président du directoire*
- BPIFrance (SA), *président du conseil d'administration*
- CDC Habitat, *président du conseil de surveillance*
- La Poste (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur, membre du comité des rémunérations et de la gouvernance*
- 2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure (Marguerite Fund), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT ÉRIC LOMBARD N'EST PLUS TITULAIRE

- BNP Paribas Cardif, *président-directeur général (fin de mandat en 2013)*

ÂGE : 60 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : HEC

COMPÉTENCES LIÉES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers  
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts  
56, rue de Lille  
75007 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :  
Comité des rémunérations et des nominations (membre)

REPRESENTANT PERMANENT DE LA CAISSE DES DEPOTS DEPUIS : 13 décembre 2017

PREMIERE NOMINATION DE LA CAISSE DES DEPOTS EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTEE : 1998

DERNIER RENOUVELLEMENT DE LA CAISSE DES DEPOTS : 2016

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS DE LA CAISSE DES DEPOTS : 2020

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %

Comité des rémunérations

et des nominations : 80 %



## FLORENCE LUSTMAN

**Fonction principale : directeur finance et affaires publiques de La Banque Postale**

ÂGE : 58 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : École polytechnique, Institut d'études politiques de Paris, Institut des actuaires français

COMPÉTENCES LIÉES A SOLVABILITE 2 :  
Marchés de l'assurance et marchés financiers  
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle  
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale  
115, rue de Sèvres  
75275 Paris Cedex 06

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :  
Comité d'audit et des risques (membre)

REPRESENTANTE PERMANENTE DE SOPASSURE DEPUIS : 1<sup>er</sup> septembre 2015

PREMIERE NOMINATION DE SOPASSURE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTEE : 2000

DERNIER RENOUVELLEMENT DE SOPASSURE : 2017

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS DE SOPASSURE : 2021

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 87,5 %  
Comité d'audit et des risques : 100 %

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Elle débute sa carrière en 1985 en tant que commissaire contrôleur des assurances à la Commission de contrôle des assurances (devenue l'ACPR depuis) dont elle est nommée secrétaire générale en 2000. En 2004, elle devient commissaire contrôleur général des assurances, puis chef du corps de contrôle des assurances en 2006. En 2008, Florence Lustman est chargée du pilotage interministériel du plan Alzheimer en France et de son rayonnement à l'international.

Très active dans les instances européennes et internationales liées à la régulation, aux normes comptables et à l'actuariat, Florence Lustman est en particulier membre fondateur du CEIOPS (l'EIOPA depuis 2011). Elle a été également membre du comité exécutif de l'IAIS entre 2006 et 2007. En décembre 2012, Florence Lustman a été nommée inspecteur général de La Banque Postale et membre du comité exécutif.

Florence Lustman est depuis avril 2014 directeur finance de La Banque Postale en charge de l'ALM, de la comptabilité, du contrôle de gestion, du *capital management* et la gestion du bilan, de la fiscalité, de l'immobilier et des achats.

Florence Lustman est également depuis septembre 2017 directeur des affaires publiques de La Banque Postale. Dans le cadre de cette nouvelle fonction, elle a notamment en charge les relations de Place et avec les autorités de régulation et de supervision des secteurs banque/assurance/gestion d'actifs.

### MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale (SA), *directeur finance et affaires publiques*
- AEW SA (SA), *représentant permanent de SF2, administrateur, présidente du comité d'audit et comptes et membre du comité stratégique*
- Fonds de garantie des dépôts et de résolution (Fonds), *membre du conseil de surveillance*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du conseil de surveillance, présidente du comité d'audit et des risques*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), *administratrice et membre du comité d'audit et des risques*
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), *représentant permanent de La Banque Postale, administratrice*
- La Banque Postale Financement (SA), *membre du conseil de surveillance, membre du comité d'audit, membre du comité des risques*
- La Banque Postale Home Loan SFH (SA), *présidente du conseil d'administration*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *représentante permanente de SF2, administratrice, présidente du comité d'audit et des risques*
- SF2 (SA), *administratrice et directrice générale*
- Sopassure (SA), *administratrice*
- Tikehau Capital (SCA), *membre du conseil de surveillance*
- Tikehau Capital Advisors (SAS), *représentante du Fonds Stratégique de Participations, administrateur*
- Fonds de Garantie des dépôts et de Résolution (Fonds), *membre du conseil de surveillance*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT FLORENCE LUSTMAN N'EST PLUS TITULAIRE (N/A)



## OLIVIER MAREUSE

**Fonction principale : directeur des Fonds d'épargne du groupe Caisse des Dépôts depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et directeur des gestions d'actifs depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018.**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Après avoir été directeur technique et financier de la direction des assurances collectives de CNP Assurances de 1989 à 1990, il devient chargé de mission auprès du directeur général de CNP Assurances en 1991. Puis, en 1993, il est nommé directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires, chargé de l'introduction en Bourse de CNP Assurances. En 1998, il devient directeur des investissements de CNP Assurances.

Du 15 décembre 2010 au 1<sup>er</sup> septembre 2016, Olivier Mareuse est directeur des finances du groupe Caisse des Dépôts.

Olivier Mareuse est depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, directeur des Fonds d'Épargne du groupe Caisse des Dépôts et également directeur des gestions d'actifs depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018.

ÂGE : 55 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPÉTENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :  
 Marchés de l'assurance et marchés financiers  
 Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
 Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance  
 Analyse financière et actuarielle  
 Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts  
 56, rue de Lille  
 75007 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :  
 Comité d'audit et des risques (membre)  
 Comité stratégique (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 avril 2013

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2018

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 62,5 %

Comité d'audit et des risques : 85,71 %

Comité stratégique : 100 %

### MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directeur des Fonds d'épargne et directeur des gestions d'actifs ainsi que membre du Comité Exécutif de la Caisse des Dépôts*
- AF2i (Association française des investisseurs institutionnels), *administrateur et membre du bureau*
- CDC GPI, *administrateur*
- Icade (SA cotée), *administrateur et membre du comité d'audit et des risques*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *administrateur*
- Veolia Environnement (SA cotée), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur CDC International Capital (SA), administrateur membre du comité des investissements et du comité d'audit et des comptes (fin de mandat le 31 décembre 2018)*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT OLIVIER MAREUSE N'EST PLUS TITULAIRE

- AEW Europe (SA), *administrateur (fin de mandat en juillet 2016)*
- Bpifrance Investissement (SAS), *administrateur (fin de mandat en juillet 2013)*
- CDC Entreprises (SAS), *président du conseil d'administration (fin de mandat en juillet 2013)*
- CDC Infrastructure (SA), *administrateur (fin de mandat en août 2017)*
- Qualium Investissement (SAS), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (fin de mandat en novembre 2017)*



## LAURENT MIGNON

**Fonction principale : président du directoire de BPCE depuis le 1er juin 2018**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Diplômé de HEC et du Stanford Executive Program, Laurent Mignon a exercé pendant plus de dix ans différentes fonctions à la Banque Indosuez, allant des salles de marché à la banque d'affaires. En 1996, il rejoint la Banque Schroders à Londres, puis AGF en 1997 comme directeur financier et est nommé membre du comité exécutif en 1998. Il prend successivement la responsabilité en 2002 des investissements de la Banque AGF, d'AGF Asset Management, d'AGF Immobilier, en 2003, du pôle vie et services financiers et de l'assurance-crédit puis en 2006 directeur général et président du comité exécutif. De septembre 2007 à mai 2009, il devient associé gérant de Oddo et Cie. En 2009, il est nommé directeur général de Natixis et membre du directoire de BPCE à compter de 2013.

Depuis le 1er juin 2018, il est président du directoire de BPCE.

ÂGE : 55 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : HEC, Stanford Executive Program

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers

Stratégie de l'entreprise et son modèle économique

Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE

50, avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité des rémunérations et des nominations (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE

MEMBRE DU CONSEIL : 15 mai 2018

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS (sous réserve de sa ratification par l'AG) : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 50 %

Comité des rémunérations

et des nominations : 100 %

### MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *président du directoire (depuis le 1er juin 2018)*
- Arkema (SA cotée), *administrateur*
- AROP (Association pour le rayonnement de l'Opéra National de Paris), *administrateur*
- CE Holding Promotion (SAS), *président (depuis le 6 juin 2018)*
- Coface (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat le 15 juin 2018)*
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), *président du Conseil d'administration (depuis le 17 mai 2018)*
- Natixis (SA cotée), *directeur général (jusqu'au 31 mai 2018), puis président du conseil d'administration et membre du comité stratégique (depuis le 1er juin 2018)*
- Natixis Assurances, *président du conseil d'administration (fin de mandat le 7 juin 2018)*
- Natixis Investment Managers, *président du conseil d'administration (fin de mandat le 28 mai 2018)*
- Peter J. Solomon Company LLC, *administrateur (fin de mandat le 30 mai 2018)*
- Sopassure (SA), *administrateur (depuis le 18 juin 2018)*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT LAURENT MIGNON N'EST PLUS TITULAIRE

- Sequana (SA cotée), *administrateur (fin de mandat le 27 juin 2013)*
- BPCE, censeur, *représentant permanent de Natixis (fin de mandat le 11 juillet 2013)*
- Lazard Ltd (société cotée), *administrateur (fin de mandat le 19 avril 2016)*



## STEPHANE PALLEZ

**Fonction principale : présidente-directrice générale de la Française des Jeux depuis novembre 2014**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Stéphane Pallez a commencé sa carrière en 1984 et a été notamment conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, de 1991 à 1993. Elle a effectué une partie de sa carrière à la direction générale du Trésor en tant que sous-directrice des assurances entre 1995 et 1998 et sous-directrice en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000. Elle est nommée chef du service des Affaires européennes et internationales au sein de la direction générale du Trésor en 2000 et, à ce titre, présidente du Club de Paris et administratrice de la BEI. En avril 2004, elle est directrice financière déléguée de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du *cash management*, de la fiscalité, de l'audit, du *management* des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière. De 2011 à janvier 2015, elle est présidente-directrice générale de Caisse centrale de réassurance.

Stéphane Pallez est présidente-directrice générale de La Française des Jeux depuis novembre 2014.

ÂGE : 59 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :  
Marchés de l'assurance et marchés financiers  
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
Système de gouvernance de l'entreprise  
d'assurance

Analyse financière et actuarielle  
Compétences légales et réglementaires  
applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Française des Jeux  
3-7, quai du Point du jour  
92560 Boulogne-Billancourt Cedex

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité d'audit et des risques (présidente)  
Comité stratégique (membre)  
Comité de suivi de la mise en œuvre  
des partenariats BPCE et LBP (membre)  
Comité ad hoc (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE  
MEMBRE DU CONSEIL : 5 avril 2011

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2016

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2020

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 100 %  
Comité d'audit et des risques : 100 %  
Comité stratégique : 100 %  
Comité de suivi de la mise en œuvre  
des partenariats BPCE et LBP : 100 %  
Comité ad hoc : 100 %

### MANDATS ET FONCTIONS

- La Française des Jeux, *présidente-directrice générale*
- Eurazeo (SA cotée), *membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité RSE*
- Fonds de dotation RAISESHERPAS, *administratrice*
- ENGIE (ex GDF-Suez) (SA cotée), *représentante de l'État, administratrice (fin de mandat le 18 mai 2018)*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT STEPHANE PALLEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- Caisse centrale de réassurance (SA), *présidente-directrice générale (fin de mandat le 14 janvier 2015)*
- Crédit Agricole CIB (SA) (anciennement Calyon), *administratrice (fin de mandat en 2013)*



ÂGE : 45 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : École polytechnique, ENSAE, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Agence des participations de l'État  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre)

REPRESENTANT PERMANENT DE L'ÉTAT DEPUIS : 7 septembre 2017

PREMIERE NOMINATION DE L'ÉTAT EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTEE : 1998

DERNIER RENOUVELLEMENT DE L'ÉTAT : 2017

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS DE L'ÉTAT : 2020

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 87,5 %

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 %

## CHARLES SARRAZIN

**Fonction principale : directeur de Participations Services & Finances à l'Agence des participations de l'État depuis août 2017**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Charles Sarrazin a exercé des fonctions de magistrat fiscaliste au Tribunal administratif de Paris avant de rejoindre la direction générale du Trésor en 2005 en tant qu'adjoint au bureau de la politique commerciale. Il a ensuite travaillé au sein du service du financement de l'économie de cette même direction comme rapporteur au CIRI, puis en tant que chef du bureau des financements d'intérêt général (Caisse des Dépôts, fonds d'épargne, logement social) entre 2009 et 2012, et enfin comme chef du bureau de la régulation des entreprises et de la stabilité financière de 2012 à 2014. Entre janvier 2015 et août 2017, il a exercé, toujours au sein de la direction générale du Trésor, les fonctions de sous-directeur en charge du financement international des entreprises. De janvier à mai 2012, Charles Sarrazin a en outre occupé au sein du cabinet du Premier ministre les fonctions de conseiller économie, finances et entreprises.

### MANDATS ET FONCTIONS

- Agence des participations de l'État, *directeur de Participations Services & Finances*
- Arte France, représentant de l'État, *membre du conseil de surveillance*
- Arte GEIE, *membre de la délégation française*
- Bpifrance Participations (SA), et Bpifrance Investissement (SAS), *représentant de l'État, administrateur*
- La Poste (SA), *représentant de l'État, administrateur*
- France Télévisions, *représentant de l'État, administrateur*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT CHARLES SARRAZIN N'EST PLUS TITULAIRE

- Société ODAS, *administrateur*
- TSA, *administrateur*



## ROSE-MARIE VAN LERBERGHE

Fonction principale : administratrice de sociétés

ÂGE : 72 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure, Licenciée d'histoire et agrégée de philosophie

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :  
Marchés de l'assurance et marchés financiers  
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

33, rue Frémicourt

75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :  
Comité des rémunérations et des nominations (présidente)

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre)

Comité ad hoc (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 septembre 2013

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 87,5 %

Comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP : 100 %

Comité ad hoc : 100 %

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis celles de sous-directrice de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail.

En 1986, elle rejoint BSN – Danone dans lequel elle occupe divers postes de management. Elle est successivement directrice générale de deux filiales, les Verreries de Masnières, regroupant 800 salariés, avec 92 M€ de chiffre d'affaires, de 1990 à 1992, puis de l'Alsacienne, employant 1 000 salariés et réalisant 185 M€ de chiffre d'affaires. Enfin, de 1993 à 1996, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Danone.

En 1996, elle réintègre la fonction publique comme déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales.

Par la suite elle est nommée directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à décembre 2011, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.

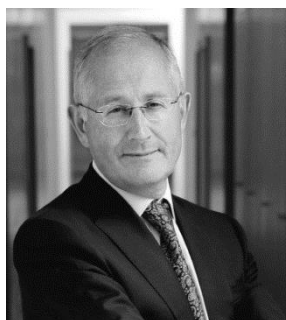
Présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation) entre 2013 et 2016, elle est ensuite *senior advisor* de BPI Group entre 2015 et 2018.

### MANDATS ET FONCTIONS

- Bouygues (SA cotée), *administratrice*
- BPI Group, *senior advisor (fin en 2018)*
- Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph (Établissement de santé privé d'intérêt collectif), *administratrice*
- Klépierre (SA cotée), *administratrice, vice-présidente du conseil de surveillance depuis 2017*
- Orchestre des Champs-Élysées, *présidente du conseil d'administration*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT ROSE-MARIE VAN LERBERGHE N'EST PLUS TITULAIRE

- Air France (SA cotée), *administratrice (fin du mandat en 2016)*
- Casino (SA cotée), *administratrice (fin de mandat en 2016)*
- Conseil supérieur de la magistrature, *membre (fin de mandat en 2016)*
- Institut Pasteur (Fondation), *présidente du conseil d'administration (fin de mandat en octobre 2016)*



**ÂGE :** 63 ans

**NATIONALITE :** Française

**FORMATION :** Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration

**COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :**  
 Marchés de l'assurance et marchés financiers  
 Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
 Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance  
 Analyse financière et actuarielle  
 Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

La Poste  
 9, rue du Colonel Pierre Avia  
 75015 Paris

**NOMBRE D'ACTIONS DETENUES :** 200

**APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :**  
 Comité des rémunérations et des nominations (membre)

**PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL :** 22 février 2011

**DERNIER RENOUVELLEMENT :** 2018

**ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS :** 2022

**TAUX DE PRESENCE :**

Conseil d'administration : 100 %

Comité des rémunérations et des nominations : 100 %

## PHILIPPE WAHL

**Fonction principale : président-directeur général de La Poste depuis septembre 2013**

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif. En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Ecureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC IXIS et de CNP Assurances. Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006. En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du *Board global banking and Markets RBS* à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

De janvier 2011 à septembre 2013, il est président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste.

Depuis septembre 2013, Philippe Wahl est président-directeur général de La Poste.

### MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (SA), *président-directeur général*
- La Banque Postale (SA), *président du conseil de surveillance, membre du comité de nomination et membre du comité des rémunérations*
- Géopost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*
- Institut Montaigne, *membre du comité directeur*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (association), *administrateur*
- La Poste Silver (SASU), *membre du comité stratégique*
- Poste Immo (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*
- Sopassure (SA), *administrateur*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT PHILIPPE WAHL N'EST PLUS TITULAIRE

- Association Française des Banques (Association), *vice-président (fin de mandat en 2013)*
- CNP Assurances, *membre du comité d'audit (fin de mandat en 2013)*
- CRSF DOM (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérant (fin de mandat en 2013)*
- CRSF Métropole (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérant (fin de mandat en 2013)*
- Fédération Bancaire Française (Fédération) (FBF), *membre du comité exécutif (fin de mandat en 2013)*
- Fonds de Garantie des Dépôts (Fonds de garantie), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat en 2013)*
- La Banque Postale Financement (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat en 2013)*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *président du conseil d'administration, membre du comité nomination rémunération puis président du comité nomination rémunération (fin de mandat en 2013)*
- La Banque Postale (SA), *président du directoire (fin de mandat en 2013)*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *président du conseil de surveillance, membre du conseil de surveillance, président du comité des rémunérations (fin de mandat en 2013)*
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat en 2013)*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), *président du conseil d'administration et président du comité de nomination rémunération (fin de mandat en 2013)*
- La Banque Postale Gestion Privée (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat en 2013)*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), *vice-président du conseil d'administration (fin de mandat en 2013)*



	<p><i>de mandat en 2013)</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Paris Europlace (Association), <i>administrateur (fin de mandat le 24 avril 2014)</i></li><li>• SF2 (SA), <i>président-directeur général (fin de mandat en 2013)</i></li><li>• Société de Financement Local (SA), <i>administrateur, membre du comité d'audit (fin de mandat en 2013)</i></li><li>• Sofipost (SA), <i>représentant permanent de La Poste, administrateur (fin de mandat le 1<sup>er</sup> juillet 2014)</i></li><li>• Sopassure (SA), <i>président-directeur général (fin de mandat en 2013), auparavant représentant permanent de SF2 administratrice</i></li></ul>
--	---



## RÉMY WEBER

**Fonction principale : président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste depuis le 15 octobre 2013**

ÂGE : 61 ans

NATIONALITE : Française

FORMATION : Institut d'études politiques d'Aix en Provence, HEC

COMPETENCES LIEES A SOLVABILITE 2 :  
 Marchés de l'assurance et marchés financiers  
 Stratégie de l'entreprise et son modèle économique  
 Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle  
 Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale  
 115, rue de Sèvres  
 75275 Paris Cedex 06

NOMBRE D' ACTIONS DETENUES : 200

APPARTENANCE A DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :  
 Comité stratégique (membre)

PREMIERE NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL : 6 novembre 2013

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2018

ÉCHEANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRESENCE :

Conseil d'administration : 87,5 %  
 Comité stratégique : 100 %

### PARCOURS PROFESSIONNEL

Rémy Weber commence sa carrière à la direction des grandes entreprises de la Banque Française du Commerce Extérieur, puis la poursuit en qualité de chargé de mission au service des Affaires Internationales de la direction générale du Trésor. Il devient ensuite responsable de l'élaboration et du suivi de la politique d'assurance-crédit, des procédures de financement à l'exportation et de la garantie de change (COFACE) puis intègre en 1990 la Financière BFCE au poste de sous-directeur en charge d'opérations d'investissements et de fusions acquisitions.

En 1993, Rémy Weber entre au groupe CIC Crédit Mutuel. Après avoir occupé différents postes de direction, il devient président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque, membre du directoire du groupe CIC de 2002 à 2010 puis membre du comité exécutif du groupe CIC.

Depuis le 15 octobre 2013, Rémy Weber est président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste.

### MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale (SA), *président du directoire*
- Association Française des Banques (association), *vice-président*
- CRSF DOM (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérante*
- CRSF Métropole (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérante*
- Fédération Bancaire Française (FBF), *représentant permanent de l'Association Française des Banques, membre du comité exécutif*
- KissKissBankBank & Co (SAS), *président du comité d'administration (depuis le 19 juillet 2017)*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), *administrateur, vice-président du conseil d'administration*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du conseil de surveillance, président du conseil de surveillance, membre du comité des rémunérations*
- La Banque Postale Assurances Iard (SA), *administrateur, président du conseil d'administration, président du comité des rémunérations*
- La Banque Postale Assurances Santé (SA), *administrateur*
- La Banque Postale Crédit Entreprises (SA), *membre du conseil de surveillance (depuis le 26 janvier 2017)*
- Ma French Bank (anciennement LBP Digital) (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 21 décembre 2017)*
- La Poste (SA), *directeur général adjoint, directeur des services financiers*
- Opéra de Lyon (association), *administrateur, président du conseil d'administration*
- Paris Europlace (association), *membre du conseil*
- Poste Immo (SA), *administrateur*
- SCI Tertiaire Saint Romain (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérante*
- SF2 (SA), *président du conseil d'administration*
- Sopassure (SA), *administrateur, président-directeur général (depuis le 28 mars 2018)*

### MANDATS ET FONCTIONS OCCUPES DE 2013 A 2017 DONT RÉMY WEBER N'EST PLUS TITULAIRE

- ACM Iard SA (SA), *représentant permanent de Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur (fin de mandat en 2013)*
- CIC Lyonnaise de Banque (SA), *président-directeur général (fin de mandat en octobre 2013)*
- CM-CIC Asset Management (SA), *représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, membre du conseil de surveillance (fin de mandat en 2013)*
- CM-CIC FACTOR (SA), *représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, administrateur (fin de mandat en 2013)*
- CNP Assurances (SA), *membre du comité d'audit (fin de mandat en 2015)*
- DANIFOS (SAS), *représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, présidente du comité exécutif (fin de mandat en 2013)*
- DESCOURS et CABAUD (SA), *représentant permanent de CM-CIC Investissement, administrateur (fin de mandat en 2013)*

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EURO Information (SAS), <i>membre du comité de direction (fin de mandat en 2013)</i></li> <li>• EURO P3C (SA), <i>administrateur (fin de mandat en 2013)</i></li> <li>• Fonds de garantie des dépôts (Fonds de garantie), <i>membre du conseil de surveillance (fin de mandat en 2014)</i></li> <li>• Gesteurop (SAS), <i>président (fin de mandat en 2013)</i></li> <li>• La Banque Postale Asset Management (SA), <i>président du comité des rémunérations (fin de mandat le 17 juin 2015)</i></li> <li>• La Banque Postale Assurances Santé (SA), <i>président du conseil d'administration (fin de mandat le 7 janvier 2015)</i></li> <li>• La Banque Postale Prévoyance (SA), <i>président du conseil d'administration et président du comité de nomination rémunération (fin de mandat le 28 juin 2016)</i></li> <li>• SF2 (SA), <i>directeur général (fin de mandat en 2014)</i></li> <li>• SFIL (SA), <i>membre du comité d'audit (fin de mandat en 2014) administrateur, membre du comité des risques et du contrôle interne et membre du comité des comptes (fin de mandat le 24 mars 2016)</i></li> <li>• SOFEMO (SA), <i>représentant permanent de CIC, administrateur (fin de mandat en octobre 2013)</i></li> <li>• UVP (Mutuelle), <i>représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, administrateur (fin de mandat en 2013)</i></li> <li>• La Banque Postale Crédit Entreprises, <i>président du conseil de surveillance (fin de mandat le 7 mars 2017)</i></li> </ul>
--	---

## 4. Rémunération des mandataires sociaux

CNP Assurances se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'AFEP et le MEDEF ainsi que par l'AMF.

### Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Comme dans toutes les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances relève de la responsabilité des instances de gouvernance (conseil d'administration, assemblée générale) et suit un processus décisionnel conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 et aux dispositions législatives prévues par l'article L. 225-37-2 du code de commerce.

Dans le cadre du régime de gouvernance Solvabilité 2, en vigueur chez CNP Assurances depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une politique de rémunération, approuvée par le conseil d'administration, formalise l'ensemble des principes en matière de rémunération applicables aux salariés, aux preneurs de risques et aux mandataires sociaux de CNP Assurances.

Cette politique est suivie par le conseil d'administration et mise en œuvre au travers des décisions qu'il prend chaque année.

### Politique de rémunération du directeur général

#### Principes

Le directeur général bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable. Une nomination intervenant en fin d'année N peut conduire, le cas échéant, à l'absence de détermination d'une composante variable de la rémunération au titre de l'année N, compte tenu de la période courte s'écoulant entre la nomination et la fin de l'année N et de la difficulté de déterminer des objectifs qualitatifs et quantifiables pour celle-ci.

Il peut bénéficier d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

La rémunération du directeur général respecte le plafond de rémunération mis en place dans les entreprises publiques<sup>8</sup>.

Afin que la rémunération du directeur général soit adaptée à la stratégie de l'entreprise et à une gestion saine et efficace des risques, sa rémunération variable est :

Flexible	L'application de ce principe peut conduire, le cas échéant, à l'absence du versement de la composante variable de la rémunération.
Différée	L'application du principe de différé conduit à ce que 40 % du montant de la part variable décidée en N+1 au titre de l'année N, soit différé sur trois ans : 20 % en N+1, 10 % en N+2, 10 % en N+3.
	L'application du principe de conditionnalité et de modularité doit permettre « un ajustement à la baisse pour exposition aux risques actuels et futurs, tenant compte du profil de risque de l'entreprise et du coût du capital ».
	L'application de ce principe à la rémunération du directeur général conduit à prendre en compte ;
Conditionnelle et modulable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les conditions liées à la performance (objectifs quantifiables et qualitatifs) et à appliquer, le cas échéant, la règle posée pour tous les « preneurs de risques » selon laquelle si le résultat net part du Groupe (RNPG) est négatif sur un exercice N, le versement de la moitié des parts variables différées qui auraient dû être versées en N+1 est reporté à l'année suivante. Si le RNPG de l'exercice N+1 ne vient pas compenser en totalité la perte constatée en N, les montants reportés sont définitivement perdus,</li> <li>- les conditions liées au respect des règles internes et externes et de la déontologie. Le Directeur général perdra tout ou partie de la part différée de la rémunération en cas de sanction disciplinaire, mesure de nature équivalente ou acte formalisé motivés par le non-respect des règles internes (règles de procédures, d'éthique ou de déontologie) ou externes s'imposant au collaborateur</li> </ul>

<sup>8</sup> Décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques

### Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration fixe la rémunération fixe (inchangée depuis 2012, soit 400 000 €) et la rémunération variable accordées au directeur général (plafonnée depuis 2012 à un montant également inchangé de 50 000 €) en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et d'objectifs quantifiables déterminés par le conseil d'administration.

Le détail des règles arrêtées par le conseil d'administration et leur traduction en termes d'éléments de rémunération versés ou attribués sont indiqués ci-après étant précisé que le versement de la rémunération variable due au titre de 2018 ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2020 approuve la résolution qui s'y rapporte.

Dans le cadre de la répartition des jetons de présence, il y lieu de préciser que le conseil d'administration n'a alloué aucun jeton à Frédéric Lavenir, directeur général et administrateur de CNP Assurances jusqu'au 31 août 2018, au titre de ses participations aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

### Politique de rémunération du président du conseil d'administration

#### Principes

La rémunération du président du conseil d'administration de CNP Assurances est composée d'une rémunération fixe, sans part variable.

La rémunération du président du conseil d'administration de CNP Assurances respecte le plafond de rémunération mis en place dans les entreprises publiques<sup>9</sup>.

#### Règles arrêtées par le conseil d'administration

Chaque année, le conseil d'administration détermine la rémunération fixe.

Celle-ci, inchangée entre 2012 et 2015, a été portée de 250 000 € à 280 000 € en 2016.

Le président ne perçoit aucun jeton de présence lié à sa participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

Le détail des règles arrêtées par le conseil d'administration et sa traduction en termes d'éléments de la rémunération versés ou attribués est précisé ci-après.

## Tableau 1

### TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMEES EN EUROS)

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	2017	2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2)	280 000	280 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)		Aucune
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)		Aucune
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		Aucun
<b>TOTAL</b>	<b>280 000</b>	<b>280 000</b>

#### Direction générale

Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018  
Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018

	2017		2018	
	F. Lavenir	F. Lavenir	F. Lavenir	A. Lissowski
Rémunérations dues au titre de l'exercice (tableau 2)	450 000	298 333,31	150 000	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune	Aucune	Aucune	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune	Aucune	Aucune	
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Aucun	Aucun	Aucun	
<b>TOTAL</b>	<b>450 000</b>	<b>448 333,31</b>		

<sup>9</sup> Décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques

## Tableau 2

### TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMEES EN EUROS)

Présidence du conseil d'administration	2017		2018	
	Dues <sup>(1)</sup>	Versées <sup>(2)</sup>	Dues <sup>(1)</sup>	Versées <sup>(2)</sup>
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration				
Rémunération fixe	280 000	280 000	280 000	280 000
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>280 000</b>	<b>280 000</b>	<b>280 000</b>	<b>280 000</b>

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE JEAN-PAUL FAUGERE, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2017	2018
<b>Rémunérations fixe et variable</b> La rémunération annuelle de Jean-Paul Faugère, au titre de 2017, décidée par le conseil d'administration de 2017, a été fixée à 280 000 €.	<b>Rémunérations fixe et variable</b> La rémunération annuelle de Jean-Paul Faugère, au titre de 2018, décidée par le conseil d'administration du 21 février 2018, a été fixée à 280 000 € (inchangée depuis 2016)
<b>Jetons de présence</b> n/a	<b>Jetons de présence</b> n/a
<b>Avantages en nature</b> Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature	<b>Avantages en nature</b> Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature
<b>Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances</b> Jean-Paul Faugère bénéficie de ce dispositif	<b>Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances</b> Jean-Paul Faugère bénéficie de ce dispositif

Direction générale	2017		2018			
	Dues <sup>(1)</sup>	Versées <sup>(2)</sup>	Dues <sup>(1)</sup>		Versées <sup>(2)</sup>	
			F. Lavenir	A. Lissowski	F. Lavenir	A. Lissowski
Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2018						
Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018						
Rémunération fixe	400 000	400 000	266 666,64	150 000	266 666,64	150 000
Rémunération variable annuelle <sup>(3)</sup>	48 168	28 776	30 445,23	Aucune	38 493,20	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence <sup>(4)</sup>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Avantages en nature <sup>(5)</sup>	1 832	1 832,28	1 221,44	0	1 221,44	0
<b>SOUS-TOTAL</b>			298 333,31	150 000	306 381,28	150 000
<b>TOTAL</b>	<b>450 000</b>	<b>430 608,28</b>	<b>448 333,31</b>		<b>456 381,28</b>	

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

- (3) La rémunération variable au titre de 2018 attribuable à Frédéric Lavenir ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2019 approuve la résolution qui s'y rapporte
- (4) Le conseil d'administration n'a alloué aucun jeton à Frédéric Lavenir, directeur général et administrateur de CNP Assurances jusqu'au 31 août 2018, au titre de ses participations aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés
- (5) Valorisation d'un véhicule de fonction

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE FRÉDÉRIC LAVENIR, DIRECTEUR GÉNÉRAL

2017	2018
<p><b>Rémunération fixe 2017</b> La partie fixe de la rémunération de Frédéric Lavenir a été fixée au titre de l'exercice 2017 par le conseil d'administration du 22 février 2017 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012.</p>	<p><b>Rémunération fixe 2018</b> La partie fixe de la rémunération de Frédéric Lavenir a été fixée au titre de l'exercice 2018 par le conseil d'administration du 21 février 2018 à 400 000 € bruts annuels, soit un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012.</p>
<p><b>Rémunération variable 2017</b> La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre de l'exercice 2017 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 22 février 2017 à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe au maximum et un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012. Le conseil d'administration du 22 février 2017 a également fixé à l'exercice 2017 (trois premières colonnes). En 2018, sur la base du travail d'analyse entre les objectifs fixés et les résultats obtenus mené par le comité des rémunérations et des nominations le 21 février 2018 tels que décrits dans le tableau de la page suivante (troisième et quatrième colonnes), le conseil d'administration du 21 février 2018 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2017 telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après (dernière colonne), à son montant maximum, soit 50 000 € dont 1832 € d'avantage en nature au véhicule de fonction. Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 48 168 € a été payé en 2018, puis 20 % en 2019, 10 % en 2020 et 10 % en 2021.</p> <p><b>Avantages en nature</b> Frédéric Lavenir a continué à disposer en 2017 d'un véhicule de fonction.</p> <p><b>Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances</b> Frédéric Lavenir a bénéficié du régime de prévoyance et de frais de soins de santé.</p>	<p>Frédéric Lavenir ayant démissionné le 31 août 2018, la rémunération brute annuelle due et versée au titre de 2018 a été de 266 666,64 €</p> <p><b>Rémunération variable 2018</b> La partie variable complémentaire maximale de sa rémunération au titre de l'exercice 2018 a été fixée lors de la réunion du conseil d'administration du 21 février 2018 à 50 000 €, soit 12,5 % de la partie fixe au maximum et un niveau inchangé depuis sa nomination en 2012. Le conseil d'administration du 21 février 2018 a également fixé à l'exercice 2018 (trois premières colonnes). L'annonce de la démission de Frédéric Lavenir a conduit le conseil d'administration à ne pas attendre 2019 mais à fixer les éléments au plus près de la date de sa démission. En juillet 2018, sur la base du travail d'analyse entre les objectifs fixés et les résultats obtenus mené par le comité des rémunérations et des nominations le 27 juillet 2018 tels que décrits dans le tableau de la page XX (troisième colonne), le conseil d'administration du 27 juillet 2018 a décidé de fixer la partie variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2018 telle qu'elle apparaît dans le tableau page XX (dernière colonne), à un montant de 30 445,23 € (pour un plafond prorata temporis de 32 111,89 € déduction faite de l'avantage en nature de 1 221,44 € lié au véhicule de fonction). Conformément à la politique de rémunération 60 % de la somme de 30 445 € sera payé en 2019, puis 20 % en 2020, 10 % en 2021 et 10 % en 2022 en cas de vote favorable de l'assemblée générale. Les 38 493,20 € de rémunération variable versés en 2018 correspondent à 60 % de la rémunération variable due au titre de 2017 (48 168 €) et 20 % de la rémunération variable due au titre de 2016 (47 961 €).</p> <p><b>Avantages en nature</b> Frédéric Lavenir a continué à disposer jusqu'à son départ en 2018 d'un véhicule de fonction.</p> <p><b>Régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant aux salariés de CNP Assurances</b> Frédéric Lavenir a bénéficié du régime de prévoyance et de frais de soins de santé jusqu'à son départ en 2018.</p>

REMUNERATION VARIABLE DUE EN 2017 ET VERSEE POST-ASSEMBLEE GENERALE 2018 APRES ACCORD DE CELLE-CI

	Poids	Seuils/objectifs fin 2017	Taux de réalisation fin 2017
<b>Objectifs quantifiables</b>	<b>50 %</b>		
Coefficient d'exploitation	25 %	Inférieur ou égal à 30,8 %	100 % soit 12 500 € attribués. Résultat fin 2017 : 30,8 %
Résultat brut d'exploitation	25 %	Supérieur ou égal à 2 850 M€	> 100 % soit 12 500 € attribués. Résultat fin 2017 : 2 889 M€
<b>Objectifs qualitatifs</b>	<b>50 %</b>		
Diversification des produits	12,5 %	Développement des produits UC Développement de l'épargne patrimoniale Développement de la prévoyance-protection/services	100 % soit 6 250 € attribués
Diversification des modes de distribution	12,5 %	Développement de l'activité d'assurance digitale Youse Initiative B to C	100 % soit 6 250 € attribués
Qualité de service	12,5 %	Amélioration de la qualité de service au client	100 % soit 6 250 € attribués
Performance managériale	12,5 %	Accompagnement des mutations Innovations	100 % soit 6 250 € attribués
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 % SOIT 48 168 €, DEDUCTION FAITE DE 1 832 € D'AVANTAGE EN NATURE LIE AU VEHICULE DE FONCTION</b>	

Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 48 168 € sera payé en 2018, soit 28 901 €, puis 20 % en 2019, 10 % en 2020 et 10 % en 2021 et en cas de vote favorable de l'assemblée générale.



**Informations complémentaires relatives à la rémunération variable de Frédéric Lavenir due en 2018 au titre de 2018 et versée post-assemblée générale 2019 si accord de celle-ci**

	Poids en %	Seuils/objectifs fin 2018	Taux de réalisation à mi-année
<b>Objectifs quantifiables</b>	<b>60 %</b>		
Coefficient d'exploitation	30 %	Inférieur ou égal à 30,4 %	100 % soit 10 000 € attribués. Résultat à mi-année 30 %
Résultat brut d'exploitation	30%	Supérieur ou égal à 2 960 M€	100 % soit 10 000 € attribués Objectif RBE proratisé=1480 M€ RBE réel au 30/06/18 = 1 499 M€
<b>Objectifs qualitatifs</b>	<b>40 %</b>		
Déploiement du programme CAP 2020	10 %	Transformation de la culture entreprise	100% Soit 3,33 K€
Amélioration continue du modèle multi-partenarial et de la conformité	10 %	Apport de produits et de services innovants Mise en œuvre des évolutions réglementaires	50% soit 1,67 K€
<b>Objectifs qualitatifs (suite)</b>	<b>40 %</b>		
Qualité de service	10 %	Amélioration de la qualité de service au client avec une évaluation	100% Soit 3,33 K€
Performance managériale	10 %	Qualité de vie au travail	100% Soit 3,33 K€
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>95 % DE 8/12 DE 50 000 €, SOIT 30 445 € DEDUCTION FAITE DE 1 222 € D'AVANTAGE EN NATURE LIE AU VEHICULE DE FONCTION</b>	

Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 30 445 € sera payée en 2019, soit 18 267,14 €, puis 20 % en 2020, 10 % en 2021 et 10 % en 2022 et en cas de vote favorable de l'assemblée générale.

## Tableau 3

### TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET AUTRES REMUNERATIONS PERCUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Membres du Conseil d'administration	Jetons versés en 2017 (en €)		Jetons versés en 2018 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2nd semestre 2016	Au titre du 1er semestre de l'exercice 2017	Au titre du 2nd semestre 2017	Au titre du 1er semestre de l'exercice 2018	
Jean-Paul Faugère <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	
Frédéric Lavenir <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	
Florence Lustman (Sopassure) <sup>(2)</sup>	27 400	21 300	31 200	20 550	Sopassure
Philippe Wahl <sup>(2)</sup>	14 450	18 250	11 400	18 250	Sopassure
Rémy Weber <sup>(2)</sup>	15 200	17 500	28 150	14 450	Sopassure
François Pérol <sup>(2)</sup>	10 650	6 850	3 800	10 650	Sopassure
Laurent Mignon				0	Sopassure
Jean-Yves Forel <sup>(2)</sup>	15 200	24 350	40 350	16 750	Sopassure
Virginie Chapron du Jeu	15 200	15 200	19 000	15 200	CDC
Pierre-René Lemas <sup>(2)</sup>	11 400	6 850	-	-	CDC
Eric Lombard <sup>(2)</sup>	-	-	0	15 200	CDC
Delphine de Chaisemartin	7 600	11 400	19 000	3 800	CDC
Annabelle Beugin-Soulon			-	3 800	CDC
Olivier Mareuse <sup>(2)</sup>	23 600	23 600	26 650	16 750	CDC
Pauline Cornu-Thénard	7 600	15 200	15 200	15 200	CDC
Laurence Giraudon	-	-	-	-	CDC
Franck Silvent <sup>(2)</sup>	15 200	21 300	3800	-	CDC
Olivier Sichel <sup>(2)</sup>	-	-	-	3800	CDC
Bertrand Walckenaer (l'État)	15 200	15 200	0	-	Trésor public
Charles Sarrazin	-	-	15 200	15 200	Trésor public
Rose-Marie Van Lerberghe <sup>(2)</sup>	21 300	21 300	19 000	21 300	L'intéressée
Stéphane Pallez <sup>(2)</sup>	29 700	27 400	45 700	36 550	L'intéressée
Marcia Campbell <sup>(2)</sup>	27 400	27 400	36 550	23 600	L'intéressée
Philippe Bartoli	-	3 800	19 000	15 200	Organisation syndicale
Laurence Guitard	-	3 800	19 000	15 200	Organisation syndicale
Pierre Garcin (censeur)	3 800	-	-	-	Sopassure
<b>TOTAL</b>	<b>260 900</b>	<b>280 700</b>	<b>353 000</b>	<b>281 450</b>	

(1) La participation de Jean-Paul Faugère et de Frédéric Lavenir aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés de CNP Assurances ne donne pas lieu à versement de jetons de présence conformément aux décisions du conseil d'administration prises sur recommandation de son comité des rémunérations et des nominations

(2) Administrateur également membre d'un comité spécialisé sur tout ou partie de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2018

À toutes fins utiles, il est précisé que les deux administrateurs représentant les salariés sont titulaires d'un contrat de travail au sein de filiales de la Société et perçoivent donc à ce titre une rémunération qui n'a pas de lien avec l'exercice de leur mandat. En conséquence, cette rémunération n'est pas communiquée.

#### Précisions sur les jetons de présence

Ces montants sont bruts de retenue à la source.

Conformément à une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre, est prévu au début de l'année suivante.

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 830 000 €, votée par l'assemblée du 28 avril 2016 (au titre des exercices 2015 et suivants), conformément aux instructions formulées par les mandataires sociaux, le conseil d'administration a réparti, sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons selon les modalités suivantes :

- pour chaque participation effective au cours du premier semestre et du second semestre 2018 le montant unitaire des jetons de présence a été fixé à 3 800 € par réunion du conseil d'administration et à 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés ;
- la présidence de chaque comité spécialisé du conseil d'administration donne lieu à la perception d'un jeton double.

## Tableau 4\*

### OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

## Tableau 5 \*

### OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

## Tableau 6 \*

### ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

\* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

\* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

## Tableau 7 \*

### ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet

## Tableau 8 \*

### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## Tableau 9 \*

### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Information sur les actions de performance	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

\* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

## Tableau 10

### RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DE CHAQUE DIRIGEANT MANADATAIRE SOCIAL

Sans objet
------------

## Tableau 11

### PRECISIONS SUR LA SITUATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Dirigeants	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mandataires sociaux								
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration Début de mandat : 29/06/2012 Fin de mandat : AG 2021 statuant sur les comptes 2020		X		X		X		X
Frédéric Lavenir, directeur général Début de mandat : 26/09/2012 Fin de mandat : 31/08/2018		X		X		X		X
Antoine Lissowski directeur général Début de mandat : 01/09/2018 Fin de mandat : AG 2021 statuant sur les comptes 2020	X*		X		X			X

\* Le contrat de travail d'Antoine Lissowski, en vigueur depuis 2003, a été suspendu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### DISPOSITIF DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2005.

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012, et Frédéric Lavenir, directeur général du 26 septembre 2012 au 31 août 2018, ne sont pas bénéficiaires de ce régime de retraite supplémentaire.

Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, est bénéficiaire de ce régime de retraite supplémentaire au titre de son contrat de travail et de la rémunération qu'il a perçu en sa qualité de salarié lorsqu'il était membre du directoire puis directeur général adjoint. Les droits d'Antoine Lissowski au titre du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ont été gelés au moment de la suspension de son contrat de travail.

#### INDEMNITE CONTRACTUELLE DE RUPTURE EN CAS DE LICENCIEMENT

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, et Frédéric Lavenir, directeur général, n'étant pas liés par un contrat de travail avec CNP Assurances, aucune indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement n'est prévue à leur profit. Antoine Lissowski, directeur général dont le contrat a été suspendu, est soumis au même régime.

#### INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

(Article 43 de l'accord d'entreprise relatif à l'ensemble des salariés)

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, et Frédéric Lavenir, directeur général, n'étant pas liés par un contrat de travail avec CNP Assurances, aucune indemnité de départ à la retraite n'est prévue à leur profit.

Antoine Lissowski directeur général dont le contrat de travail, a été suspendu, a vocation à percevoir une indemnité de départ à la retraite au titre de son contrat de travail salarié.

## Tableau 12

### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

#### INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date d'assemblée	07/06/2005	07/06/2005
Date du directoire	05/07/2006	19/06/2007
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux salariés	201 120	202 260
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	0	0

## Rémunérations de la direction générale

Dans le tableau qui suit, les rémunérations versées à Frédéric Lavenir, directeur général, apparaissent dans leur globalité, le détail de celles-ci fait l'objet d'une information plus précise dans les tableaux figurant ci-dessus relatifs aux « rémunérations des mandataires sociaux de CNP Assurances ».

#### TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS DE LA DIRECTION GENERALE

	Rémunérations versées en 2017 (en €)	Rémunérations versées en 2018 (en €)
<b>Frédéric Lavenir, directeur général (jusqu'au 31.08.2018)</b>		
Rémunération fixe	400 000	266 666,64
Rémunération variable	28 776	38 493,20
Jetons de présence versés par CNP Assurances, filiales et autres sociétés	0	0
Divers (indemnités de congés payés, de départ à la retraite, encouragement à la prévoyance individuelle, prime, véhicule de fonction)	1 832	1 221,44
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>430 608</b>	<b>306 381,28</b>
<b>Antoine Lissowski, directeur général (depuis le 01.09.2018)</b>		
Rémunération fixe	-	150 000
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>-</b>	<b>150 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>430 608</b>	<b>456 381,28</b>

Les informations relatives aux directeurs généraux adjoints ne sont pas requises par la loi et leur présentation s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de transparence.

	Rémunérations versées en 2017 (en €)	Rémunérations versées en 2018 (en €)
<b>Antoine Lissowski, directeur général adjoint (jusqu'au 31 août 2018)</b> <b>Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint</b> <b>Yves Couturier, directeur général adjoint</b>		
Rémunération fixe globale des DGA	950 919,00	849 158,56
Rémunération variable globale des DGA	381 037,00	403 506,00
Avantages en nature des DGA (véhicule de fonction)	8 765,00	8 764,80
Jetons de présence versés (filiales de CNP Assurances)	54 851,11	49 822,48
Divers (indemnités de congés payés, encouragement à la prévoyance individuelle, prime)	94 490,00	81 165,34
<b>Total rémunérations directeurs généraux adjoints</b>	<b>1 490 062,11</b>	<b>1 392 417,18</b>
Soit une moyenne de rémunération par DGA	496 687,37	464 139,06
<b>TOTAL REMUNERATIONS DE LA DIRECTION GENERALE (DG + DGA)</b>	<b>1 920 670,39</b>	<b>1 848 799,02</b>
Soit une moyenne de rémunération par membre de la direction générale	480 167,60	462 199,76

## 5. Autres informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

### 5.1 Information sur les conventions conclues par les filiales dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-4 2° du code de commerce

Il n'y a pas eu, sur l'exercice 2018, de conventions relevant de l'article L. 225-37-4 2°, c'est-à-dire de conventions (hormis celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des administrateurs, le directeur général ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de CNP Assurances et, d'autre part, une société dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à hauteur de plus de la moitié par CNP Assurances.

### 5.2 Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration de CNP Assurances

#### PERIODE DE VALIDITE ET UTILISATION AU COURS DES EXERCICES 2017 ET 2018

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours des exercices 2017 et 2018
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires	Accordée par l'AGM du 13 avril 2017, 21 <sup>e</sup> résolution et pour une durée de 26 mois (soit le 13 juin 2019)	50 000 000 € (en valeur nominale)	Néant
		Accordée par l'AGM du 27 avril 2018 21 <sup>ème</sup> résolution Échéance : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour une durée maximum de 26 mois (soit le 27 juin 2020)	137,324 M€ (en valeur nominale) dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
	Augmenter le capital par émission d'obligations super-subordonnées convertibles contingentes, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018 22 <sup>ème</sup> résolution Pour une durée de 26 mois Échéance : 27 juin 2020	10 % du capital social par an à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours des exercices 2017 et 2018
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par l'AGM du 13 avril 2017, 20 <sup>e</sup> résolution Échéance : AG statuant sur les comptes 2017 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 13 octobre 2018)	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale	Au 31 décembre 2018, auto détention de 598 643 actions, représentait 0,09 % du capital social
Opération en faveur des salariés * du Groupe	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances avec suppression du droit préférentiel de souscription	Accordée par l'AGM du 27 avril 2018, 23 <sup>ème</sup> résolution Pour une durée de 26 mois Échéance : 27 juin 2020	3 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation et dans la limite du plafond global des augmentations : 137,324 M€ (en valeur nominale)	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés	Accordée par l'AGM du 6 mai 2015, 11 <sup>e</sup> résolution Pour une durée maximum de 38 mois Échéance: 6 juillet 2018	0.5 % du capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation	Néant
		Accordée par l'AGM du 27 mai 2018, 24 <sup>ème</sup> résolution Pour une durée de 38 mois Échéance : 27 juin 2021		Néant

\* Au 31 décembre 2018, l'actionariat salarié CNP Assurances direct et indirect représente 0,20 % du capital

## EXERCICE 2019 : PROPOSITION SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 AVRIL 2019

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée par l'assemblée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	18 <sup>ème</sup> résolution Échéance : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour une durée maximum de 18 mois (soit le 18 octobre 2020)	10 % du capital social à la date de l'assemblée générale



### 5.3 Informations sur les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'assemblée générale figurent à l'article 27 des statuts de CNP Assurances. Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion et l'avis de convocation des actionnaires publiés au BALO par CNP Assurances avant toute assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du code de commerce, il est rappelé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

### 5.4 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Le pacte d'actionnaires apparaît comme l'élément déterminant parmi ceux visés à l'article L. 225-37-5 du code de commerce.

#### TABLEAU SIMPLIFIÉ DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE CNP ASSURANCES (1998-2019)

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1 <sup>re</sup> cotation : 06/10/1998 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au conseil des marchés financiers/ Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité)			
Date de signature et durée du pacte et de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
<p><b>Signature du pacte CNP Assurances : 2 septembre 1998</b></p> <p><b>Durée initiale : cinq ans, avec tacite reconduction, par période de deux ans.</b></p> <p>Ce pacte a fait l'objet de six <b>avenants</b> conclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le 19 décembre 2000 ;</li> <li>- le 20 mai 2003 ;</li> <li>- le 8 janvier 2007 ;</li> <li>- le 9 juillet 2007 ;</li> <li>- le 27 juillet 2009 ;</li> <li>- le 13 février 2017.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse des Dépôts : 40 %</li> <li>• Sopassure : (LBP et BPCE) : 35,48 %</li> <li>• État : 1 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intention des parties de rester durablement au capital de CNP Assurances et de mettre en œuvre une politique commune ;</li> <li>➤ Engagement des parties de se consulter préalablement à toute décision importante, concernant notamment les projets de modifications statutaires, les investissements hors placements financiers ou endettements significatifs, la composition des instances et plus généralement toute décision stratégique pour CNP Assurances ;</li> <li>➤ Modalités de désignation des membres du Conseil d'administration :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- un sur proposition de l'État ;</li> <li>- six sur proposition de la Caisse des Dépôts ;</li> <li>- cinq sur proposition de Sopassure ;</li> <li>- deux représentants des salariés (depuis février 2017) ;</li> <li>- quatre administrateurs indépendants ;</li> <li>- un administrateur proposé conjointement par les parties au pacte.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Engagement de la Caisse des Dépôts et de Sopassure, à ne procéder à aucune cession ou acquisition d'actions sous quelle que forme que ce soit, qui conduirait (i) la Caisse des Dépôts ou (ii) Sopassure, La Banque Postale et la BPCE à détenir, directement ou indirectement, un nombre « d'actions pactées » représentant respectivement plus de (i) 40 % ou (ii) 35,48 % du capital de CNP Assurances ;</li> <li>➤ Existence d'un dispositif de droit de préemption entre les parties, à l'exception de l'État qui n'est pas soumis à cette obligation ;</li> <li>➤ La mise en œuvre du droit de préemption doit respecter les dispositions légales relatives aux spécificités des actionnaires ;</li> <li>➤ Cas particulier des offres publiques et aménagement de la possibilité des parties au Pacte d'apporter tout ou partie de leurs actions à une offre publique, notamment afin que le secteur public conserve au moins 61 % du capital de CNP Assurances.</li> </ul>

**Le pacte d'actionnaires a fait l'objet, au 1<sup>er</sup> semestre 2017, d'une reconduction tacite de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.**

Certains accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner leur échéance anticipée ou modification, dont notamment des accords de bancassurance, parmi lesquels ceux conclus avec Caixa pour le Brésil, UniCredit pour l'Italie et Banco Santander pour certains pays européens.